

CONSEIL du 9^e ARRONDISSEMENT
Mardi 15 mars 2022
19 h 00

La séance est ouverte à 19 h 00

Le mardi 15 mars 2022, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 9 mars 2022 en séance en présentiel par Madame la Maire du 9^e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Yohann PARIS ; Sylvie FRÉNILLOT ; Antoine JOBERT ; Malika BONNOT ; Lisa MAMBRÉ ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Emmanuel GIRAUD ; Adrien DRIOLI ; Marie ALCOVER ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGEY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Gérard COLLOMB ; Camille LACOSTE ; Elie PORTIER ; Benjamin LAURENT ; Blandine REYNAUD ; Alain GIORDANO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Marion CRÉTINON (pouvoir à Camille AUGEY) ; Quentin CARPENTIER (pouvoir à Lisa MAMBRÉ) ; Bastien MUSSET (pouvoir à Antoine JOBERT) ; Cyril GUINET (pouvoir à Adrien DRIOLI)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Fatiha BENAHMED ; Fouziya BOUZERDA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

Mme la Maire : Chers collègues, quelques habituels mots d'introduction.

Comment ne pas évoquer la situation en Ukraine ? Guerre illégale, agression gratuite, négation de la souveraineté d'une démocratie, remise en cause des équilibres géopolitiques, Poutine se joue des relations diplomatiques et met en œuvre son agenda de déstabilisation globale.

Débattre en conseil d'arrondissement ou commenter ce conflit que l'on pensait inimaginable sur le sol européen ne changera malheureusement pas la face du monde. Je tiens à exprimer tout notre soutien au peuple ukrainien qui vit dans la peur. Et je tiens à souligner l'incroyable élan de générosité dont ont fait preuve les habitantes et habitants du 9^e arrondissement :

- Un appel à don a été lancé à partir du 2 mars par la Ville de Lyon avec comme lieu des dépôts les mairies d'arrondissement.
- Nous avons pu noter une mobilisation extraordinaire des Lyonnaises et Lyonnais pour donner des vêtements, des couvertures, des jouets, des fournitures scolaires, des médicaments et de la nourriture.
- Un camion du SDMIS rempli est parti la semaine dernière et bien d'autres cartons sont toujours stockés en mairie et partiront demain. Je tiens à attirer l'attention sur la liste des dons acceptés qui évolue sans cesse, réactualisées par les associations de terrains en fonction des réels besoins.
- Enfin je voulais remercier les agents de la mairie du 9^e arrondissement qui ont parfaitement accueilli les habitants organisé et trié tous ces dons, ce qui représente une logistique assez considérable.

Comment ne pas évoquer l'atteinte aux symboles républicains ? Je préfère de loin voir des habitants solidaires entrer en mairie pour donner qu'assister à l'insupportable message adressé par les militants extrémistes qui ont brûlé les drapeaux de notre mairie en marge du rassemblement contre l'entreprise Bayer-Monsanto.

Je le redis : si j'ai de la sympathie pour la cause défendue, à savoir la promotion d'une agriculture respectueuse de la biodiversité, du vivant et des paysans, je m'oppose fermement aux méthodes employées pour dénoncer l'activité de ce groupe. Je condamne fermement la violence, les dégradations publiques et bien sûr le fait d'avoir brûlé les symboles de la république, de la France, de l'Europe !

Nous élus, préférons agir de manière positive. Pour promouvoir une agriculture de qualité, nous modifions nos marchés publics. À commencer par celui de la restauration scolaire avec plus de bio, plus de proximité, moins de carbone. Gautier CHAPUIS nous en touchera un mot.

Pour améliorer la qualité de l'air, nous participons à la mise en œuvre d'une Zone à Faible Emissions. Nous travaillons avec la Préfecture pour le plan de protection de l'atmosphère.

Pour mener Lyon vers la transition écologique, nous multiplions les actions, les rénovations thermiques, les nouvelles constructions sobres. Nous limitons nos impacts. François GENOUVRIER nous le dira dans la délibération qui suit.

Nous apaisons les abords des écoles et favorisons ainsi les mobilités douces. Quentin CARPENTIER en est le garant.

Notre message est clair, nous dénonçons les destructions quel que soit le combat !

Aux côtés de sujets graves, il ne faut pas occulter ce qui fait notre quotidien, nos libertés retrouvées, la culture qui fait son retour, la convivialité en marche !

Depuis le 8 mars, nous proposons des actions et événements dans le cadre de la quinzaine des droits des femmes.

- Cela a commencé par le vernissage de l'exposition des planches de la BD « Pucelle » de Florence Dupré la Tour et de la mini-BD autour du choc toxique d'Ainhoa, une jeune autrice lyonnaise pleine de talent ;
- **nous avons renouvelé le parcours de street art de Lundy Granpré vous invitant à redécouvrir les rues du 9e en questionnant la place des femmes ;**
- **jeudi soir, nous organisons un concours d'éloquence avec des jeunes** habitantes de l'arrondissement autour de la question « faut-il conserver la galanterie ? » ;
- **et enfin, nous vous proposons une table ronde sur La place des femmes dans les médias** mardi prochain en direct sur notre chaîne YouTube.

Je vous également parler d'un événement-phare que nous préparons depuis quelques mois et qui aura lieu samedi 19 mars 2022 à partir de 15h place Valmy : notre premier Carnaval.

De 15h à 16h, retrouvez plusieurs stands d'animations (maquillage, activité manuelle, photobooth ...) avant de partir à 16h dans les rues de l'arrondissement pour un défilé en musique jusqu'au stade Jean Zay. Je précise que ce carnaval s'adresse aux petits mais aussi aux grands sur le thème du voyage. À partir de 17h, au stade Jean Zay, nous vous proposerons de découvrir sur scènes les associations culturelles du 9^e arrondissement avant de profiter jusqu'à 19h30 d'un concert dansant avec le groupe Ballast. Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour fêter l'arrivée du printemps.

Expression des groupes politiques :

Comme le prévoit notre règlement, la parole est donnée en début de séance aux groupes politiques pour une expression de 3 minutes.

Qui souhaite s'exprimer ?

Gérard COLLOMB : Je veux m'associer à vous pour avoir, comme nous l'avons tous, une pensée pour le peuple ukrainien. Avec des scènes qui nous bouleversent, je pense que beaucoup d'entre nous, le matin, le soir, en regardant chaque fois comment se déroule les événements de plus en plus tragiques. Quand nous regardons à la télévision des villes comme Marioupol, les attaques d'aujourd'hui sur la capitale Kiev, ces images terribles de femmes et d'enfants terrorisés, le courage extraordinaire d'un peuple, nous nous sentons tous concernés.

Il faut aussi saluer le courage extraordinaire de la journaliste russe qui a osé sur la plus grande chaîne dénoncer les mensonges de l'état. Quand on sait le sort réservé aux opposants politiques, en Russie, sous Poutine, il faut un sacré courage pour réaliser un tel geste.

Il est vrai que nous allons avoir beaucoup de réfugiés, j'écoutais 3 millions de réfugiés en venant ici, certains parlent de 7 à 8 millions qui pourraient venir en Europe. Nous en aurons donc beaucoup en France, cela peut réinterroger sur la façon dont on avait considéré le droit d'asile jusqu'à présent. Le droit d'asile, c'est la Convention de Genève, c'est pour les pays en guerre ou bien pour les gens qui peuvent être dans leur pays être en proie à des abus de pouvoir, à des traitements terribles. Nous redécouvrons aujourd'hui avec cette guerre ce que doit être ce droit. Quand il y a avait un asile de pays extrêmement sûr, on pouvait se dire que peut-être, ce n'était pas cela le droit d'asile. Je crois que

nous devons être solidaires. Quand j'étais Maire d'arrondissement, il y avait eu la guerre en Yougoslavie, nous accueillons un certain nombre de Kosovars dans le 9^e arrondissement. Oui, à ce moment-là, ils étaient eux-aussi en proie à un certain nombre de persécutions. Il ne faut pas galvauder ce qu'est ce droit d'asile parce qu'autrement, on ne fait plus la différence entre ce que sont des réfugiés en proie à des guerres et ceux qui veulent venir ici et je le comprends parce que l'Europe, c'est un mirage pour tout le monde.

Je terminerai en disant deux mots sur ce qui s'est passé dans le 9^e arrondissement. C'est la deuxième fois qu'une usine est attaquée par des gens qui sont des voyous. On peut se réclamer de quelque cause que ce soit mais quand on a de tels comportements, qu'on attaque des usines, c'était BASF à Gent-Neuville, aujourd'hui c'est Bayer, que l'on saccage l'ensemble du quartier autour, que l'on brûle les drapeaux, il faut condamner fermement Madame la Maire.

Mme la Maire : Il va falloir conclure Monsieur COLLOMB.

Gérard COLLOMB : Je conclus. Il faut dissocier le fait d'avoir telle ou telle position sur Bayer, Monsanto et cætera et ce qui s'est passé. Il ne faut quand même pas oublier qu'il y a quelques centaines de salariés voire quelques milliers si je parle en même temps de BASF et de Bayer. Ce matin, j'étais à la Métropole et j'entendais quelques élus qui commençaient à remettre en cause la vallée et la chimie. Si on remet en cause toute notre chimie dans les territoires de l'ouest de cette vallée, on va vers de grandes difficultés. Il faut faire évoluer les choses mais le monde et eux-mêmes sont en train d'évoluer. Ce n'est pas par de telles méthodes qu'on doit agir. Ceux qui agissent comme cela doivent être fortement condamnés car c'est inadmissible. Nous avons la chance d'être dans un état de droit. Lorsqu'on est dans un état de droit, on agit suivant le droit.

Sylvie FRENILLOT : Au nom des élu.es Lyon en Commun, Madame la Maire, je tiens à vous remercier pour votre introduction qui place au centre de nos préoccupations la guerre en Ukraine et souligne l'incroyable mobilisation de nos co-citoyen.nes lorsque nos semblables traversent des situations difficiles et d'extrême urgence, la crise Covid nous l'a déjà montré.

Selon la Commission européenne, depuis l'intervention militaire de la Russie en Ukraine, plus de 3 millions de personnes ont, à ce jour, fui l'Ukraine.

C'est dans ce contexte que les pays de l'Union Européenne ont décidé d'activer pour ces réfugié.es et pour la première fois, la directive de 2001 relative à la "protection temporaire".

À noter que cette protection temporaire est valable pour trois ans maximum et peut être révoquée à tout moment par l'Union Européenne si elle estime que la situation dans le pays d'origine est redevenue favorable.

Avant l'Ukraine, à plusieurs reprises, son activation pour répondre à des crises majeures, comme en Afghanistan et en Syrie avait été demandé mais sans succès.

En vertu de cette proposition, et je cite là le texte de la directive les "*ressortissants ukrainiens et les personnes qui ont fait de l'Ukraine leur lieu de vie et les membres de leur famille déplacés en raison du conflit auront droit à une protection dans toute l'Union européenne*".

L'octroi de cette protection temporaire va permettre aux personnes réfugiées qui en bénéficient de recevoir une protection immédiate.

Ainsi, elles pourront :

- obtenir rapidement un permis de séjour ;
- travailler ;
- disposer d'un hébergement approprié ;
- recevoir une aide sociale lorsqu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes ;
- avoir accès à des soins médicaux ;
- avoir accès à l'éducation et à la formation professionnelle.

Mesdames Messieurs, les élu-es Lyon en Commun se félicitent de l'activation de cette directive qui facilite l'organisation d'un accueil digne au sein de l'Union Européenne et à la hauteur des souffrances que les Ukrainien.es traversent aujourd'hui.

Pourtant, cette générosité soudaine, mêlée de volontarisme affiché jusqu'au sommet de l'État, inspire un profond malaise.

Monsieur DARMANIN symbolise cette rupture, il a déclaré que les réfugiés ukrainiens « *sont les bienvenus en France* », avant d'appeler « *tous les élus [...] à mettre en place un dispositif d'accueil* » et « *faire remonter, les lieux d'hébergement au Préfet* ».

Or, ce même Monsieur DARMANIN continue de mener une politique implacable à l'encontre des exilés afghans, syriens et africains, qui errent sur notre territoire faute de dispositif d'accueil digne de ce nom, subissant un harcèlement quotidien de la part de forces de l'ordre qui n'hésitent pas à lacérer des tentes en plein hiver et à faire obstacle à la distribution de nourriture comme à Paris ou à Calais...

Je tenais d'ailleurs à remercier toutes les associations qui agissent au quotidien sur le terrain mais aussi tous les collectifs militants qui accompagnent, soutiennent, organisent la vie de tous ces réfugié.es et qui pallient ainsi l'inconséquence de l'État sur ce sujet.

Pourtant, notre Constitution interdit toute distinction basée sur l'origine (art. 1^{er}) et la Convention relative au statut des réfugié.es de l'UN HCR prohibe explicitement toute discrimination « *quant à la race, la religion ou le pays d'origine* ».

Mesdames et messieurs nous assistons bel et bien à une application discriminatoire d'un droit d'asile censé protéger toute personne, et je cite là encore cette même convention « *craignant avec raison d'être persécutée* » et dont « *la vie ou la liberté serait menacée* ».

Un tel contraste jette une lumière crue sur la déshumanisation teintée d'un racisme à peine voilé subie par « **les autres** », ces autres réfugié.es qui fuient des conflits armés en Afrique ou encore au Moyen-Orient.

Je voulais donc ce soir m'adresser aux dirigeants de l'Union Européenne et à l'Etat français pour leur dire que nous nous honorerions à nous rappeler que ce sont les valeurs que nous défendons qui fondent le droit d'asile, le devoir d'accueillir, et non l'origine des réfugié.es.

Le droit d'asile est universel ou n'existe pas.

Il est inconcevable aujourd'hui de mettre en place un statut de réfugié.es à 2 vitesses, comme si certain.es étaient plus légitimes que d'autres à fuir conflits, guerre et misère et à être accueilli.es loin de chez eux.

Mesdames, messieurs nous, élu.es Lyon en Commun, demandons que les mesures qui ouvrent certains droits dans le cadre de la directive de protection temporaire s'appliquent à l'ensemble des exilé.es se trouvant sur le territoire français, qu'ils soient d'Ukraine ou d'ailleurs !

Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2022

Nous commençons l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement par l'adoption du procès-verbal du 18 janvier 2022. Y-a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 21 projets de délibération.

1 - 3755 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise – Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Le Plan de Protection de l'Atmosphère appelé PPA constitue une stratégie locale, pilotée par l'État, associant les collectivités et les partenaires territoriaux pouvant répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Il se décline en actions à mettre en œuvre pour diminuer les émissions de polluants de l'air.

Pour l'agglomération lyonnaise, un premier PPA avait été adopté en juin 2008 avec pour principaux objectifs la diminution des émissions industrielles et de celles du trafic routier (oxydes d'azote). Le deuxième a été approuvé en 2014 dans l'objectif de réduire les émissions et concentrations de particules (PM10 et PM2.5) et d'oxydes d'azote. Une feuille de route complémentaire était nécessaire puisque Lyon présentait des dépassements persistants des seuils réglementaires de qualité de l'air. Un 3^e PPA nous est aujourd'hui proposé par la Préfecture du Rhône.

La pollution de l'air constitue un problème majeur de santé publique. Santé Publique France estime à 7 % la part des décès attribuables en France à la pollution de l'air aux particules soit 40 000 décès par an et à 1 % la part de ceux attribuables à la pollution de l'air par le dioxyde d'azote soit 7 000 décès.

En dépit d'une amélioration continue observée depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise n'est pas encore satisfaisante. Les seuils réglementaires d'exposition sont encore dépassés en 2020.

Les principaux facteurs expliquant cette évolution favorable sont les durcissements réglementaires concernant les émissions industrielles et les véhicules routiers. L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et l'amélioration des systèmes de chauffage y contribuent aussi à la marge. **Cependant, certains polluants comme les oxydes d'azote demeurent au-dessus des seuils réglementaires.**

- près de 14 000 personnes soumises à des niveaux supérieurs à la valeur limite pour le **dioxyde d'azote** ;
- environ 100 000 personnes exposées à un dépassement de la valeur cible de protection de la santé pour l'**ozone** ;
- une centaine de personnes exposées à des niveaux supérieurs à la valeur limite réglementaire en moyenne annuelle pour les **particules**.

Les principaux secteurs d'émission identifiés sont :

- le secteur des transports qui contribue à près de deux tiers des émissions en oxydes d'azote ;

- le secteur résidentiel, avec une contribution prépondérante du chauffage au bois ;
- le secteur agricole à l'origine de la quasi-totalité des émissions en ammoniac (NH₃) ;
- le secteur industriel qui contribue à 40 % à l'émission des composés organiques volatils non méthaniques (COVnM), précurseurs de l'ozone.

Le PPA qui nous est soumis se décline en 35 actions, regroupées en 20 défis.

Pour le secteur industriel et le BTP, la réduction des émissions passe notamment par le renforcement de la surveillance et des valeurs limites d'émission de certaines installations.

Pour le secteur résidentiel et tertiaire, le PPA consacrera un axe d'actions majeur autour du chauffage au bois avec notamment **l'interdiction d'usage des foyers ouverts.**

Pour la mobilité et l'urbanisme, l'action phare de ce PPA sera incarnée par le renforcement et l'extension géographique de la ZFE de la Métropole de Lyon, qui permettra d'accélérer le renouvellement du parc de véhicules routiers et encouragera les usagers à recourir à d'autres modes de déplacements.

Concernant les mobilités, la Ville soutient les structures compétentes en matière de mobilités collectives ou mobilités douces. Plus particulièrement, elle participe à une nouvelle conception de la répartition des espaces publics priorisant les piétons puis les cyclistes puis les transports en commun puis les autres véhicules.

La décision « d'une ville à 30 km/h » effective à compter du 30 mars constitue un autre moyen de réduction des émissions.

Concernant l'exposition aux risques chroniques des publics vulnérables, plusieurs actions de la Ville de Lyon répondent d'ores et déjà à ces enjeux dans les ERP municipaux existants :

- plan d'aménagement des abords des écoles et crèches en cours dans le cadre de la démarche « Rue aux enfants », intégrant apaisement de la circulation et végétalisation ;
- végétalisation des cours d'écoles et des EAJE (Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants) ;
- intensification au-delà de ce qui est requis d'un point de vue réglementaire du suivi de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et EAJE de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon dispose de leviers d'actions par le biais de la commande publique, depuis notamment l'adoption du SPASER, le schéma de l'achat public responsable.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise avec néanmoins quelques réserves, notamment :

- le renforcement des objectifs de l'amélioration de la qualité de l'air doit être engagé dès 2022 afin de dépasser le scénario retenu dans le présent plan et de tendre plutôt vers les objectifs OMS 2021 que les objectifs OMS 2005 ;
- la Ville de Lyon demande un engagement de l'État à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour tenir les objectifs du PPA 3 ;
- au regard de l'interdiction des cheminées à foyers ouverts et dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, la Ville de Lyon souhaite que l'État s'engage pour un soutien renforcé envers les foyers les plus précaires ;
- et d'autres invitations à un travail commun renforcé avec l'État pour limiter les émissions de polluants volatils et mieux évaluer les résultats et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du plan.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Comme vous l'avez mentionné, le premier PPA datait de 2008. On avait quand même examiné les problèmes qui pouvaient se poser en termes d'émission de dioxyde d'azote par exemple mais également de particules, qu'elles soient particules 10 ou 2,5, avant ce mandat. Nous en sommes comme vous l'avez dit au troisième PPA.

Sur le premier, on s'était fixé deux objectifs : à la fois la diminution des émissions industrielles et cela a assez bien marché et une diminution des émissions de dioxyde d'azote liées au trafic routier. Si vous avez lu l'ensemble du PPA, vous vous apercevez qu'en l'espace de quelques années, ça a considérablement baissé.

Sur le deuxième PPA, on a rajouté une donnée, la dimension du bâti parce qu'on avait mis en place à ce moment-là Ecorenov'. Sur le troisième PPA, vous avez vu que deux scénarios ont été évoqués, vous en évoquez encore un troisième, en 2022, vous allez me dire qu'on aura progressé sur la qualité de l'air, c'est être très ambitieux. Nous sommes au mois de mars, pour vraiment progresser d'ici la fin de l'année, si vous m'indiquez les actions montrant que la qualité de l'air va s'améliorer dans les neuf prochains mois, je vous tire mon chapeau parce que je n'en suis pas certain. Deux scénarii : l'un de diminution tendancielle, aujourd'hui, même si l'on ne faisait pas ce PPA, les différentes sources d'émission baisseraient pour des raisons législatives, de réglementation et en même temps d'innovation. Deuxième possibilité de manière à pouvoir réduire encore plus et être comme vous l'avez dit non pas aux chiffres qui sont ceux de l'Union européenne mais à ceux donnés par l'OMS qui sont très draconiens. Il va falloir beaucoup progresser pour atteindre ce qu'il souhaite.

Il y a donc à la fois la réglementation et l'innovation. La réglementation, c'est toutes les règles européennes. À partir de là, les constructeurs ont été obligés d'évoluer. Certaines évolutions sont des évolutions d'adaptation et il y a des véritables révolutions, des ruptures technologiques : dans les prochains temps, les voitures électriques. Si vous voulez aider à ce que de plus en plus de gens roulent en voiture électrique, il faudrait avoir un plan plus conséquent. Aujourd'hui, c'est un peu compliqué pour trouver des plateformes de recharge. Pour la plupart, ce sont les anciennes plateformes de *Bluely* qui ont été reprises par EDF. Il faut vraiment avancer sur ce problème.

Deuxième point : l'hydrogène qui commence à être utilisé. Vous savez qu'il n'y a qu'une seule station dans Lyon qui se trouve à Gerland, il faudrait là aussi avancer. Une grande entreprise est en train de s'installer à Lyon pour créer demain une très forte utilisation de l'hydrogène. Il faut que nous puissions l'accompagner.

Je voudrais ensuite attirer votre attention sur trois points. Nous devons continuer à développer nos transports en commun, je crois qu'on hésite beaucoup et on devrait s'engager beaucoup plus avant. Notre vision de l'agglomération était simple : on développait des lignes de transport en commun qui allaient partaient du centre pour aller jusqu'à la périphérie. Et là, on mettait des parkings pour les gens qui viennent de l'extérieur et qui viendront toujours en voiture puissent les laisser pour prendre les transports en commun. Nous avons ensuite commencé à faire des lignes circulaires (la ligne qui va jusqu'aux hôpitaux est afin de recouper l'ensemble des lignes qui vont vers le centre. Cela doit être maintenu. Faites attention au discours actuel qui tente à dire qu'il n'y a pas besoin de parkings relais et que par exemple à Saint Genis Laval donc auprès du métro qui va arriver jusque là-bas, on va diminuer le nombre de places du parking relais. À Oullins, on va supprimer le parking relais. J'attire votre attention sur le fait que c'est autant de voitures qui viendront dans l'agglomération. Si j'avais été réélu, on aurait sans doute prolongé le métro jusqu'à l'A450 qui est un des endroits à partir duquel vous avez tous les bouchons que l'on voit aujourd'hui sur N7.

Mme la Maire : On s'éloigne du 9^e arrondissement...

Gérard COLLOMB : On parle du PPA. Vous ne pensez pas que le plan de protection de l'atmosphère n'est que 9^e arrondissement ! Si l'on a choisi dans ce PPA d'étendre la zone, c'est parce que les spécialistes considéraient qu'on ne pouvait pas raisonner en micro-local mais voir large. Je vais venir au 9^e arrondissement. Vous avez aujourd'hui à peu près vingt minutes de bouchons sur N7. Il y a 80 000 voitures qui passent du nord au sud. Vous voulez les supprimer, je ne sais pas comment elles vont s'évaporer ! Les conséquences vous les voyez devant votre mairie ! Comme j'habite en haut, je passe par là. Les bouchons sont de plus en plus importants parce que les gens essaient de trouver des moyens de substitution pour faire en sorte que, prenant le tunnel de Fourvière, ils puissent aller trouver le pont Schumann pour aller sur Caluire-et-Cuire. Attention à ce que nous faisons parce que demain nous pouvons avoir de grandes difficultés. Il faut écarter les circulations du centre et il faut une vision qui soit cohérente.

Ensuite, sur le réseau ferré, je vous rappelle qu'on a commis quelques grosses bêtises. Petit un, on a laissé passer l'occasion de pouvoir dé-saturer le réseau ferroviaire de Lyon. Quand on parle de RER à la lyonnaise, c'est juste du vent. Comme on n'a pas saisi l'occasion dé-saturer la gare de la Part Dieu, on ne pourra pas réaliser ce qu'on souhaite réaliser. Deuxièmement, sur le CEFAM, le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, on n'avance pas, c'est extraordinairement préjudiciable pour l'avenir de notre agglomération. Troisièmement, je sais que c'est un sujet de débat ici, sur le TGV Lyon-Turin, si l'on veut qu'il y ait moins de camions sur nos routes, que la rocade est, je sais que ça n'est pas le 9^e arrondissement soit moins saturée de poids-lourds comme elle l'est aujourd'hui, il faudra bien que l'on ait des liaisons ferrées. Quand on regarde la différence entre la Suisse et nous, on s'aperçoit que Suisse, Italie et cætera, il y a 80 % qui se fait sur du ferré. Nous, c'est 80 % qui se fait pour les camions. Regardons donc les problèmes de manière globale. Voyez Madame la Maire quand vous êtes dans votre bureau le soir les gens qui passent ici devant et essayent de remonter sur l'avenue Barthélémy Buyer. Faute d'avoir des liaisons et d'écarter les circulations, les voitures finissent par passer par les cœurs de ville et de quartiers.

Mme la Maire : Merci Monsieur COLLOMB. Je vais apporter quelques réponses. Premièrement, il s'agit d'un dispositif de l'État (la PPA 3) sur lequel on donne un avis, nous ne sommes pas à l'initiative de ce plan de protection de l'atmosphère même si nous sommes bien d'accord sur le fond. Deuxièmement, l'idée n'est pas de remplacer une voiture par une voiture, on l'a dit dans les mobilités. L'idée est de partager l'espace, cela veut dire quoi ? Que les gens qui ont besoin de leurs voitures la remplacent par une voiture propre mais on met aussi en place de l'auto-partage, des stations qui vont être déployées dans le 9^e arrondissement, pas seulement à Valmy, mais aussi à la Duchère, Saint Rambert, au Vergoin, à Champvert pour que des gens qui utilisent ponctuellement la voiture ne soient pas obligés d'en avoir une dans leur garage qui dort. Laissez-moi terminer Monsieur COLLOMB, je ne vous ai pas interrompu, quand on a une voiture dans son garage, on l'utilise à tort et à travers là on pourrait ne pas l'utiliser.

L'auto-partage est pour moi une avancée importante. Les bornes de recharge arrivent, quant aux transports en commun et le déploiement du ferroviaire, ce sont de grands projets de la Métropole, du Sytral, de la Région et de l'État. Je déplore que cela n'aille pas assez vite, il est clair qu'il y a certaines mauvaises volontés chez certaines des personnes citées. Il faut aussi donner de la place aux modes doux, aux piétons et aux vélos et que les mentalités changent également. Il faut que tout le monde prenne sa part. On ne peut plus aujourd'hui aller chercher sa baguette en voiture comme on le voit trop souvent. Malheureusement il faut mettre des contraintes aux gens, en centre-ville, en arriver là.

Gérard COLLOMB : Voyez Madame la Maire, vous, les Verts, vous avez voté contre la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais. Grave erreur !

Mme la Maire : Monsieur Emmanuel GIRAUD, c'est à vous.

Emmanuel GIRAUD : Je voulais apporter une précision concernant la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais et les projets de contournement frets qui impactent notre arrondissement puisque ces liaisons de transport de marchandises impactent les liaisons de transport de passagers, de TER et notamment les liaisons du Val-de-Saône qui passent dans le 9^e arrondissement. De par leur insuffisance, elles font que l'on a des bouchons et peu d'alternatives pour utiliser les TER.

Aujourd'hui, on donne un avis sur un plan de protection de l'atmosphère qui est porté par l'État, qui le responsabilise donc, et derrière l'État, c'est le gouvernement. Je tombe un peu de ma chaise sur le traitement qui a pu être fait du CFAL et globalement de la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais depuis 2017. On avait une Ministre des transports qui s'appelait Elisabeth BORNE qui a enterré l'A45, peut-être tant mieux ou tant pis, mais qui a enterré ce projet puisque que depuis 2017, on n'en entend pas parler. Depuis, elle est passée Ministre du travail et je ne sais plus qui est devenu Ministre des Transports, on en entend très peu parler dans ce gouvernement. Mais la non-avancée de ce beau projet qui est d'écarter les transports de marchandises sur des lignes existantes qui ne consomment pas d'espace (le contournement fret nord qui est déclaré d'utilité publique) rend au point mort les projets sur le nœud ferroviaire lyonnais.

Mme la Maire : Monsieur COLLOMB, c'est moi qui donne la parole. Ensuite, on ouvre les micros s'il vous plaît.

Gérard COLLOMB : *(bande sonore inaudible).*

Mme la Maire : Je vous demande d'écouter jusqu'au bout puisque je viens de vous demander aussi d'allumer votre micro quand vous parlez, vous pourriez vous prosterner encore plus Monsieur COLLOMB.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

3 abstentions : Gérard COLLOMB, Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO.

2 - 3785 - "Lyon en transition(s)" - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021 – Mission transition écologique

Rapporteur : François GENOUVRIER

Bonsoir à toutes et tous, ce rapport Lyon en transition est un rendez-vous annuel, qui vise à faire le bilan des politiques que nous menons, sur le thème de la transition écologique. Nous commençons à nous habituer à la nouvelle forme du rapport, qui croise les enjeux de notre ville, avec les 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

J'avais rappelé l'année dernière, la pertinence de cette lecture croisée, mettre la Ville de Lyon en perspective des enjeux planétaires, le fameux « penser global, agir local ». Un slogan qui permet d'inscrire nos actions du quotidien, mises en œuvre dans notre arrondissement, avec des objectifs qui nous dépassent, comme la résorption de la pauvreté et des inégalités, la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité, la prospérité, la justice et la paix dans le monde.

Pour ce cru 2021 je souhaitais mettre en avant quelques actions emblématiques qui ont concerné le 9^e arrondissement.

En premier lieu, des projets de construction d'école qui avancent, notamment à l'Industrie avec l'extension du groupe scolaire Antonin Laborde, et à Vaise avec la construction du groupe scolaire Antoine Nérard. Des bâtiments vertueux, économes en énergie, qui font la part belle aux matériaux bio-sourcés.

Pour les aménagements urbains, la modification de la rue de Saint Cyr, qui a permis de sécuriser les abords de l'école de la Gare d'Eau, de diminuer la place de la voiture au profit de la marche, du vélo, et de la végétation.

Dans le quartier de Champvert, la plantation d'un nouveau verger urbain avec les enfants de l'école Berlioz.

La Duchère, lauréate de l'appel à projet Quartiers Fertiles, avec la création d'une halle agricole, qui sera un tiers-lieu dédié à l'alimentation, la santé, et la transition écologique.

De la solidarité également dans le 9^e arrondissement, avec l'ouverture des Tiny House sur le site des Amazones, qui accueille dans des conditions dignes des femmes en grande précarité avec leurs jeunes enfants.

Et pour finir ce tour d'horizon, la démarche Zéro déchet de la Mairie du 9^e arrondissement, qui a connu de nombreux temps forts en 2021 : des défis dans les écoles, entre commerçants et clients pendant la Semaine européenne de réduction des déchets, des kiosques de sensibilisation par des associations et des animations lors des journées « La Voie est Libre » pour mieux composter, mieux recycler, mieux réutiliser. Tout est en œuvre pour initier le premier quartier Zéro déchet de Lyon en 2022.

Voilà de beaux exemples de transition écologique qui ont eu lieu dans notre arrondissement en 2021, et nous félicitons tous les acteurs engagés dans ces différents projets.

Madame la Maire je vous rends la parole pour la suite des débats.

Prises de parole :

Alain GIORDANO : Pour moi, ce rapport développement durable est important, il va sans dire, encore plus important pour les élus écologistes. Il faut que sur son thème, on donne une bonne impression c'est-à-dire une vitrine positive, cela me semble indispensable. On pourrait se planter sur la sécurité ou la propreté, ce n'est pas ce que je vous encourage à faire, on nous le reprocherait moins que sur le développement durable. J'ai quatre remarques à faire sur ce dossier.

La première je l'ai déjà faite l'année dernière mais je la reprends car je ne vois pas d'avancée significative : où en sont les grands projets d'espaces verts, ils me semblent indispensables à un projet global écolo sur une ville ? Nous avons réalisé une cinquantaine d'hectares d'espaces verts sur ces dernières années avec par exemple le Vallon, 11 hectares dans le 9^e arrondissement, Blandan, Clos Layat, le Parc des hauteurs et cætera et nous avons eu par l'Observatoire des villes vertes la mention Première ville française en biodiversité, j'y reviendrai tout à l'heure. Vous en avez parlé également monsieur l'adjoint avec des mots tout à fait justes. Il faut qu'on arrive et que la Ville de Lyon arrive à avancer sur ces sujets. Vous allez me dire que c'est moi qui le dis et pas spécialement la presse. J'ai pris des articles de presse de cette semaine : « Végétalisation de Lyon : les Verts se plantent et ne font que cramer la caisse » sur Lyon Mag. Quand je lis cette phrase, je ne suis pas d'accord, quand on

investit dans des espaces verts, on ne crame pas la caisse. Il faut leur répondre que tout investissement est bénéfique pour le quartier, j'ai des tas d'exemples là-dessus. Mais le fait qu'on le dise, je trouve que les projets qui sont retenus pour l'instant, notamment les préemptions foncières, n'apparaissent pas, il faut qu'elles apparaissent.

Sur les contradictions, je parle du rapport général, pas spécialement sur l'angle du 9^e arrondissement, vous prônez les espaces dégenrés, une bonne chose mais ce qui est mis en avant dans ce plan est contradictoire, notamment le déploiement d'une dizaine d'urinoirs dans l'espace public des 6^e et 7^e arrondissements. Je cite une femme qui fait une déclaration dans la presse, Nathalie BALMIN qui dit : « les femmes sont complètement exclues par ces équipements pour ces hommes qui viennent exhiber sous nos fenêtres et cætera », j'arrête là la citation. Il me semble que des choses doivent être faites. J'en parle parce que j'ai été adjoint à la mairie centrale et je m'occupais de cette problématique-là. Lyon en termes d'offres est en tête de toutes les villes de France ramener au nombre d'habitants. On n'a pas besoin de se précipiter et faire n'importe quoi, on peut penser tranquillement aux choses à mettre en place.

Sur les grands projets de déplacement, on en a parlé tout à l'heure, j'avais prévu de dire des choses mais je ne les dis pas, vous l'avez très bien abordé avec Monsieur COLLOMB, vous vous êtes complétés là-dessus. Ces grands projets de déplacement me semblent être essentiels pour un écologiste. Il y a deux erreurs qui se recoupent sur un projet : on peut appeler cela erreur ou catastrophe écologique, c'est le projet de téléphérique qui utilise beaucoup d'énergie et qui est mis en place. Certes, déplacer la population sans voiture, c'est important et il faut trouver des solutions.

Pour moi, c'est une catastrophe écologique parce qu'on va insuffler des millions de tonnes de bétons dans des espaces verts et publics, cela ne me semble pas quelque chose d'essentiel pour la nature. Surtout, c'est une erreur démocratique car c'est rejeté par 80 % de la population. Elle dit : « Voyez, quand les écolos sont au pouvoir, on essaie de nous imposer des trucs qui ne fonctionnent pas ». C'est pour moi aussi un clignotant négatif.

Quatrième point, j'en finirai avec un point positif : cela a été bien souligné par votre adjoint, c'est la biodiversité, un élément essentiel pour moi. 2 900 espèces ont été recensées sur notre Ville de Lyon ce qui est une bonne chose, c'est un travail collectif sur lequel nous avons beaucoup travaillé bien entendu. Comme exemple mis en avant, vous continuez sur le refuge LPO mis en place au cimetière de la Guillotière qui est dans le prolongement de celui que nous avons mis en place sur le cimetière de Loyasse. Cela a été le premier refuge LPO installé en France, nous sommes la ville qui a compris l'impact que pouvait avoir les cimetières et c'est une bonne chose.

En conclusion, mon souhait est que les écologistes se recentrent sur leurs valeurs et les portent même. Madame la Maire, vous avez fait tout à l'heure une intervention, je comprends vos envies de porter certains thèmes sur la défense du vivant et l'absence d'insecticides pour notre planète mais il ne faut pas suivre des actions, les écolos, les Verts ne doivent pas suivre des associations ou des groupuscules dont on ne sait pas où ils veulent aller, avec des objectifs aléatoires voire violents pour le quartier comme on a pu le voir. Il faut que les écolos portent eux-mêmes leurs actions de façon originale et concrète plutôt que suivre ce type d'initiative.

Mme la Maire : Merci Monsieur GIORDANO, monsieur COLLOMB, on va essayer de faire concis s'il vous plaît.

Gérard COLLOMB : Je croyais que vous étiez pour le débat, quand même !

Mme la Maire : Bien sûr. J'ai dit concis, efficace !

Gérard COLLOMB : Je vais commencer par la proximité et vraiment par la proximité immédiate. Vous me dites Madame la Maire, « ici, on est action zéro déchet ». Quand vous sortez de la Mairie, vous tournez tout de suite à droite ou vous allez un peu vers la gauche pour aller chez vous ? Vous habitez plutôt vers la droite ?

Mme la Maire : Plutôt vers la gauche...

Gérard COLLOMB : Plutôt vers la gauche ! Alors vous passez tous les jours devant le petit espace-là qui est le long de la mairie et qui est absolument immonde. Si vous voulez, on va le voir tout à l'heure, rempli de canettes de bières, de papiers sales et cætera. Comment peut-on annoncer qu'on va faire zéro déchet quand autour de la mairie, c'est immonde. Je l'ai dit hier à la Métropole, les petits espaces que vous voulez faire dans la presqu'île vont être des nids à chewing-gums, à canettes et cætera. Croyez-moi, c'est 30 ans d'expérience, j'ai tout expérimenté de ce point de vue et je sais ce que cela donne au bout de quelques mois. Je prends quelques items sur les groupes scolaires.

Sur ceux-ci, vous citez ceux que vous allez construire pendant le mandat, on en aura construit plus dans le mandat dernier, c'est sont en particulier ceux que vous inaugurez. Sur l'urbanisme, votre modification du PLU-H, j'en dirai quelques mots tout à l'heure, va encore restreindre la constructibilité au sein de la Métropole de Lyon alors que nous avons besoin de loger les gens. C'est une erreur tout à fait fondamentale. Je vous citerai tout à l'heure quelques chiffres.

Sur l'enfance, il y a un truc bien, ce sont les écoles. Autour des écoles, je trouve que c'est parfait, les espaces qui ont été aménagés sont souvent très bien. Par contre, quand vous mettez, c'est la mairie centrale qui met ça, une Fête des Lumières à hauteur d'enfants, excusez-moi, je l'ai déjà dit, elle était nulle.

J'ai fait beaucoup de Fêtes des Lumières, j'ai vu l'émotion, la joie dans le regard des enfants. C'est cela une fête à hauteur d'enfant, ce n'est pas la simili fête qui n'existera peut-être pas l'an prochain, c'est ça qui donne de l'émotion aux gens. Cela leur donne des satisfactions.

Sur la Petite enfance, je vois...

Mme la Maire : Je me permets juste de vous interrompre là, je suis allée faire la Fête des Lumières avec mes enfants et j'ai vu les étoiles dans leurs yeux, je pense que c'est parce que vos enfants sont un peu grands.

Gérard COLLOMB : C'est peut-être la première fois qu'ils la faisaient.

Mme la Maire : C'est pour cela qu'ils l'ont vu à hauteur d'enfants. Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites. C'est nul et vraiment un jugement de valeur, Monsieur COLLOMB. C'est sans doute votre avis mais je trouvais que c'était un peu fort de café votre remarque, mais je vous en prie...

Gérard COLLOMB : On s'aperçoit que les Lyonnais n'étaient pas forcément d'accord avec les thématiques mais où il y avait-il des queues fondamentales ? Pour aller à Fourvière, c'était sur la basilique de la Région qui est en train de se l'approprier. Avant c'était Lyon ville des lumières, maintenant cela devient la Région des lumières.

Mme la Maire : Ils ont tellement d'argent à mettre ailleurs...

Gérard COLLOMB : Cela me réjouit pour la Région mais me consterne pour la Ville de Lyon. Ensuite, sur la politique de la ville, je crois que l'on est en désaccord total, d'après ce que j'ai vu ce matin. Sur la rénovation urbaine, on me disait il faut faire moins de démolitions d'immeubles, refaire de la réhabilitation. On va finir par reprendre ce qu'on faisait au début de Mitterrand dans les années 80 où l'on refaisait les façades. Le problème est un peu architectural, on change un peu les choses mais surtout sociologique. On le disait ce matin on met dans les quartiers les gens les plus pauvres, tout le monde peut le constater. Les plus pauvres, ce sont ceux qui arrivent en dernier, si on fait cela, on leur donne peu de chances de s'intégrer et on se crée les problèmes qu'on a ici dans l'agglomération mais que l'on a dans beaucoup de villes de France. Pour avoir regardé cela d'un peu prêt, je peux vous assurer qu'ils sont extrêmement graves.

Sur la solidarité, je suis d'accord avec vous il faut accueillir mais il faut accueillir bien. Je trouve que les tentes devant le Printemps sur la rue de la République, ça n'est pas terrible. Je ne ferais pas ça. Je ne ferais pas, quand on arrive sous la Croix-Rousse, sous le pont, le petit aménagement sur la droite. On a planté les arbres à gauche et laissé les gens à droite. Je ne trouve pas que ça soit terrible. Il peut y avoir une autre ville de la solidarité.

Sur le sport, vous nous dites que maintenant il y a de l'éco-responsabilité. Oui, les gars voulaient des subventions, ils se disent : « ils veulent ça, eux, on va leur mettre telles et telles actions pour avoir des subventions ». Faites gaffe car ce genre d'imposition, ça commence comme cela. Des enfants qu'on incite à faire tel ou tel truc. En URSS c'était pareil, il y avait les pionniers et puis...

Mme la Maire : Monsieur COLLOMB ! Vous êtes très long, on va mettre un minuteur !

Gérard COLLOMB : Vous me permettez...

Mme la Maire : Surtout pour nous comparer à l'URSS ! Sincèrement !

Gérard COLLOMB : Peut-être que ce que je vous dis ne vous plaît pas mais si l'on avait débattu par exemple des problèmes d'armement il y a un an, vous n'auriez pas été d'accord avec moi mais à l'usage ma version des choses aurait été plus justifiée que la vôtre.

Je termine par les finances, vouloir tout genrer, c'est du grand n'importe quoi ! Autant il faut se battre pour faire en sorte que les femmes prennent toute leur place mais est-ce qu'on va par exemple genrer une exposition au musée des Beaux-Arts ? Non, on regarde l'œuvre d'art, on ne va pas genrer ! On ne va pas prendre quelqu'un parce qu'elle est une femme et qu'elle sera moins bonne qu'un homme ! Faites quand même attention, on va aller dans des excès terribles. Madame la Maire, il y a un grand proverbe en grec qui est « Mêden Agan » (rien de trop) si vous pouviez vous en pénétrer, ça serait bien !

Mme la Maire : Je crois que je vais me passer de vos conseils, Monsieur COLLOMB parce que là vous dépassez certaines bornes ! Cela se suffit à soi-même...

Gérard COLLOMB : Sur quoi je dépasse les bornes, sur quels points exactement ! Allez-y !

Mme la Maire : Vous me laissez parler, vous êtes un peu désagréable et incorrect. Confondre le Zéro déchets et les incivilités, très bien, je ne vais pas développer. Parler des constructions des écoles au dernier mandat, oui, si vous parlez d'une école temporaire dans un parc public qui annexait, on va parler d'annexion puisque vous parlez d'URSS et de guerre, la moitié d'un parc, très bien ! On peut en parler de Joannes Masset.

Gérard COLLOMB : Elle est complètement cinglée !

Mme la Maire : On peut aussi parler de la dette patrimoniale sur les écoles et sur tous les bâtiments municipaux... Parler du genre et du budget genré, oui, d'accord, nous ne voyons pas les choses de la même façon. Je pense qu'il nous faudrait un long débat Monsieur COLLOMB pour essayer de vous faire ouvrir les yeux sans ne jamais arriver à vous convaincre une seule seconde.

C'est tout de même la quinzaine des Droits de la femme, je tiens quand même à leur rendre hommage une nouvelle fois toutes les actions citées en introduction et toutes les tables rondes, les concours d'éloquence, du street art pour mettre en avant ce droit des femmes. Si on le fait, c'est bien parce qu'il y a un retard énorme en la matière. Madame FRENILLOT et on conclut.

Sylvie FRENILLOT : Monsieur COLLOMB, je voulais vous répondre sur la question de la solidarité. Bien entendu la municipalité actuelle n'a pas installé dans les rues de Lyon des campements et cætera, ce n'est pas du tout notre souhait, nous travaillons aujourd'hui pour faire en sorte que les familles avec enfants puissent être relogées et c'est en cours. Beaucoup de familles avec des enfants en bas âge ont été relogées dernièrement. Pour les installations rue de la République, c'est pareil. Il y a un projet en cours pour reloger ces personnes mais vous le savez comme moi, quand vous étiez élu il y avait aussi des SDF dans les rues, j'imagine bien que nous ne sommes pas les premiers à accueillir des SDF dans nos rues, que ce soit à Lyon ou ailleurs.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil prend acte de la présentation à main levée.

3 - 3738 - Lyon 9^e - ZAC Nord Industrie - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon auprès de la SERL d'un local situé 80 rue des Docks - EI 09344 - N° inventaire 09344 V 002 - Opération 60021899 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2021-2026", programme 00020, AP n° 2021-1 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : François GENOUVRIER

Il s'agit ici de donner notre avis sur l'acquisition d'un local par la Ville de Lyon, au profit de la vie associative du quartier de l'Industrie.

Cette acquisition était prévue de longue date dans le cadre de l'aménagement du quartier de l'Industrie. Au démarrage de la ZAC, au début des années 2000, le programme prévoyait que la SERL aménageur, remette à la Ville de Lyon un local en vue de la réalisation d'un centre social, dans le bâtiment de la Laiterie. Finalement ce projet de centre social ne s'est jamais concrétisé, et la précédente mandature a échangé le projet de la Laiterie contre ce local à construire en rez-de-chaussée d'un immeuble rue des Docks.

On se situe juste en face du groupe scolaire Antonin Laborde, et voisin de la crèche des Moussaillons des Docks. On a une surface de 111 m², avec 3 bureaux, une salle de réunion, un espace cuisine, des sanitaires et du rangement.

C'est une bonne nouvelle pour la vie associative du quartier car les équipements de ce genre font cruellement défaut aujourd'hui à l'Industrie.

Je fais remarquer également que nous votons pour l'acquisition du local par la Ville de Lyon, et que nous devrions vraisemblablement voter dans les mois qui viennent pour le transfert de gestion à la mairie du 9^e arrondissement.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

4 - 3765 - Stade de la Sauvegarde - Rénovation du terrain de Football en gazon synthétique - Lancement de l'opération n° 09066001 et affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20004 – Direction des Sports

5 - 3735 - EI 09064, Gymnase Pierre Audry à Lyon 9^e, Lancement de l'opération 09064526 "Gymnase Pierre Audry - Modernisation du sol sportif et des vestiaires", et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20004 - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Je fais la présentation des deux rapports. Pour le rapport 3765, il s'agit de la rénovation du stade synthétique de la Sauvegarde, notamment l'évacuation du gazon synthétique et des sous-couches existantes, le réglage de la couche drainante et l'amélioration du drainage, l'aménagement d'un nouveau revêtement et la rénovation des équipements sportifs, pour une opération estimée à 650 000 euros. Il s'agit d'une opération importante puisque c'est un équipement très utilisé, en semaine par les scolaires (écoles, collège, lycées) et par les clubs de sports (l'AS Duchère, le FC Avenir). C'est un équipement qui se trouve sur le parking de l'hôpital, il nécessite une rénovation suite à un usage important ces dernières années, avec également un vieillissement du revêtement.

Je précise que cette rénovation sera faite sur l'été 2022 et nécessitera l'usage de matériaux nouveaux pour les terrains synthétiques. Cela a été abordé en Conseil municipal la semaine dernière. Au lieu d'utiliser des matériaux issus de pneus, assez polluant et ne pouvant être recyclés lorsque le terrain est rénové, il s'agit de matériaux issus d'une boucle vertueuse issue de lièges. Ils pourront être davantage réutilisés et recyclés.

L'enjeu est de faire cette rénovation sur la période où le terrain est le moins utilisé sur l'année et de pouvoir tenir le calendrier et travailler s'il le faut à relocaliser des créneaux. On est un peu victimes des choix du passé, on manque des terrains sportifs et les choix qui avaient été faits pour implanter Sports dans la ville sur Vaise ont enlevé des terrains pour des clubs de sports. Ce sont des éléments souvent donnés par les clubs de sports aujourd'hui qui sont navrés de ces choix-là.

Enfin, sur le rapport suivant pour le gymnase Pierre Audry, il s'agit de répondre à une dette patrimoniale importante, il s'agit de désamianter des parois de la grande salle sportive. Le gymnase est composé à la fois d'une grande salle sportive et de locaux associatifs, pour la boxe d'un côté et pour l'haltérophilie de l'autre, avec des vestiaires en sous-sol également. Cette salle sportive nécessite un désamiantage au niveau des parois, comme je le disais, la rénovation du sol sportif assez vieillissant, des vestiaires, douches, sanitaires et circulations des éclairages et l'aménagement d'un modulaire pour les locaux du personnel. Après avoir visité plusieurs fois ces locaux avec Julie NUBLAT-FAURE, Adjointe aux Sports de Grégory DOUCET, on a demandé à intégrer cet élément-là pour cette rénovation sur certains points. Il ne s'agit pas d'une rénovation totale de l'équipement mais d'améliorer là où il le

faut. Quand on a vu dans quelles conditions les agents de la Ville de Lyon travaillaient et se situaient, dans, ce n'est même pas un bureau mais un placard au fond d'un couloir. Il est incroyable d'avoir laissé des agents dans ces conditions-là. On relocalise les agents de gardiennage sur le rez-de-chaussée, à l'accueil de l'équipement avec l'aménagement d'un modulaire. C'est une opération estimée à 610 000 euros.

Je vous demande pour ces deux rapports de valider ces éléments-là pour la rénovation du stade de la Sauvegarde et de l'équipement Pierre Audry.

Prises de parole :

Alain GIORDANO : Je suis d'accord avec ces dossiers, je souhaite juste faire une remarque, je la faisais déjà avant. Parler de « beaucoup plus vertueux » quand on parle de gazon synthétique, je ne pense pas que ce soit le terme qu'il faut employer. J'ai évidemment des éléments pour appuyer ce que je suis en train de dire. Je suis d'accord pour dire que le liège est meilleur que le pneu entre guillemets, pour aller vite, je connais bien le dossier. On peut dire « beaucoup moins nocif » mais pas « vertueux ».

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met les 2 dossiers au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité sur ces deux dossiers.

6 - 3810 - Périmètres scolaires 2022 – Direction de l'Education

Rapporteur : Yohann PARIS

Il y a eu beaucoup d'échanges jusqu'à présent, je vais essayer d'être concis et je pense a priori que cette délibération ne devrait pas poser trop de problèmes. Le sujet de cette délibération concerne la mise à jour des périmètres scolaires des écoles en fonction des évolutions d'effectifs, du contexte démographique ainsi que des livraisons de nouveaux logements pour permettre l'équilibre des effectifs ainsi que la mixité sociale dans nos écoles.

Pour rappel, nous avons modifié l'année dernière trois périmètres sur le quartier de la Duchère. Cette année, pas de modification sur le territoire du 9^e arrondissement. Nous restons donc dans la même configuration qu'à la rentrée précédente et c'est pourquoi je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

7 - 3811 - Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires – Direction de l'Education

Rapporteur : Yohann PARIS

Comme je viens de le présenter, les élèves sont scolarisés en fonction des périmètres établis par le conseil municipale. Il est toutefois possible de prévoir des exceptions à ce principe d'affectation et ainsi de permettre de manière exceptionnelle et sur la base de critères objectifs la scolarisation d'un élève sur une autre école que celle de son périmètre initial.

Les motifs retenus pour les demandes intra-Lyon sont :

- le rapprochement de fratrie dans un groupe scolaire ;
- la garde par une assistante maternelle agréée ou la garde périscolaire rémunérée partagée entre plusieurs familles avec des restrictions à l'accueil du matin et du périscolaire du soir ;
- un parent travaillant dans le groupe scolaire demandé ;
- pour des raisons médicales ou sociales, les demandes seront étudiées au cas par cas pour avis par une commission spécifique.

-

Les motifs retenus pour les parents résidant hors du territoire de la commune de Lyon sont :

- le rapprochement de fratrie dans un groupe scolaire ;
- un parent travaillant dans le groupe scolaire demandé ;
- pour des raisons médicales ou sociales, les demandes seront étudiées au cas par cas pour avis par une commission spécifique.

L'annexe qui vous a été joint rappelle également les modalités d'organisation des procédures d'instruction, d'avis et de décision et rappelle que les dérogations sont accordées pour la durée de la scolarité soit en école maternelle soit en école élémentaire.

Pour finir, les modifications apportées ont été travaillées avec l'ensemble des adjoints à l'éducation et non pas par la seule majorité.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

8 - 3802 - Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux – Direction de l'Éducation

Rapporteur : Yohann PARIS

Nous présenterons conjointement avec Monsieur CHAPUIS cette délibération. Dans le cadre de la politique éducative, la ville de Lyon met en place et organise différents accueils périscolaires. Pour rappel, depuis 2018, ces accueils sont organisés comme suit :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- 7h50 – 8h20 : Accueil du matin (garderie en gestion municipale)
- 12h00 – 14h15 : Pause de Midi (restauration scolaire + accueil de loisirs en gestion municipale ou associative)

- 16h45 – 17h30 : Après la classe (accueil de loisirs en gestion municipale ou associative) et Aides aux leçons (proposées aux CM1 et CM2 en gestion municipale)
- 17h30 – 18h30 : Fin d'Aprèm' (accueil de loisirs en gestion municipale ou associative)

Les mercredis :

- 8h30 – 12h00 : Ateliers du mercredi (accueil de loisirs en gestion municipale ou associative)

Suite à l'adoption du nouveau Projet éducatif de Lyon 2021-2026, à la prorogation de la convention Projet Educatif de Territoire (PEdT) et du plan Mercredi, et dans la perspective de l'évolution de l'offre de restauration scolaire qui sera mise en œuvre à compter de la prochaine rentrée scolaire, il est proposé d'actualiser ce règlement.

Les références au précédent projet éducatif sont remplacées par celles du nouveau. Une mention concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire a été ajoutée, les denrées non consommées, fruits, pain et biscuits emballés pourront être proposés occasionnellement durant les temps périscolaires du soir ce qui permettra de réduire le gâchis alimentaire voire de fournir un goûter à des enfants qui en sont dépourvus.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Gautier CHAPUIS, conseiller municipal délégué à l'alimentation locale et la sécurité alimentaire pour qu'il nous présente les évolutions concernant les offres de menu.

Gautier CHAPUIS : Il est effectivement cité le nom des menus et qu'il n'y a pas de délibération à propos du marché de la restauration scolaire, c'est l'occasion de dire un mot sur le travail qui a abouti et verra le jour en septembre 2022. Je vous redonne quelques chiffres de contexte. La restauration scolaire, c'est 129 restaurants scolaires, une cuisine centrale propriété de la ville et 26 500 repas commandés par jour en moyenne, 1 300 agents municipaux de terrain et près de 3 000 animatrices et animateurs aux côtés des enfants. Les menus vont changer avec deux nouveaux menus appelés *Jeune pousse* et *Petit bouchon*. Je vous laisse deviner l'offre végétarienne et celle contenant de la viande. On a voulu les rendre ludique pour les enfants et faire un clin d'œil à notre Ville de Lyon pour le côté bouchon.

Je vais donner quelques informations concernant les ambitions sur le bio, le local et le fabriqué en cuisine centrale.

Quand on parle de bio, on parle d'une alimentation sans pesticides, il est important de le rappeler. On a voulu cadencer cela sur l'année du marché qui sera sur 4 ans avec dès la rentrée 2022, une offre de 50 % en agriculture biologique, puis 55, 60 et 75 % en année 4, avec comme ambition de tendre à 100 %. Dès la première année, nous aurons 100 % de bio sur le pain, les compotes, les œufs et 90 % sur les viandes. C'était une ambition que nous portions. Le bio et le local, c'est l'idéal. En termes de bio, nous avons eu un gros travail sur l'approche de resserrer notre bassin d'approvisionnement. On a la chance à Lyon d'avoir un bassin riche en territoires, tout est en proximité. C'est un travail que l'on a mené durant ces mois de construction de cahier des charges avec le secteur agricole qui sera, j'y reviendrai, partie prenante du nouveau marché.

En local, on a voulu favoriser la saisonnalité, les circuits courts et labellisations, en réfléchissant toujours en valeur d'achat. Ce qui donne sur les quatre ans du marché et c'est une première au niveau des ambitions, 50 % à moins de 200 kilomètres et 20 % à moins de 50 kilomètres. Dès la première

année, 90 % des viandes, 75 % du pain, 70 % des fruits et légumes, fromages et yaourts et cætera. Je préciserais que l'on est sur une production locale, de valeur d'achat en matières premières et transformées. C'est ça qui est intéressant, on a travaillé filière par filière avec des produits qui pouvaient être bruts comme la pomme, c'est simple d'aller chercher en local mais quand on parle de viande, on va vraiment aller chercher jusqu'à la bête sur pieds.

Je souhaite vous donner quelques exemples de ce qui va aller plus loin dans la fabrication en cuisine centrale. La volonté était de réduire les plats ultra transformés, on en beaucoup parlé et cela a fait couler beaucoup d'encre et quelques choux gras de la presse. Cela s'accompagne d'un grand plan d'investissement sur la cuisine centrale où l'on va mettre 4 millions d'euros pour pouvoir re-cuisiner les légumineux, les compotes de fruits qu'on dira moches par exemple.

Un dernier mot sur l'engagement que l'on a eu sur le secteur agricole qui va se poursuivre durant le contrat puisqu'une nouvelle commission va voir le jour dans ce suivi de marché, appelée la Commission agricole. Elle aura pour attrait quatre points importants : la question du prix d'achat des denrées alimentaires ; la planification annuelle des besoins pour permettre la mise en culture ; les besoins de création de filières et leur accompagnement et la possibilité de favoriser la transition écologique des fournisseurs. Être vraiment dans un dialogue constant, au moins deux fois par an avec le secteur agricole pour donner de la visibilité et permettre les ambitions que l'on s'est fixées en termes de bio et de local.

Monsieur PARIS en a parlé, je rajouterai le travail considérable fait autour du projet éducatif, comme je dis souvent, quand on change le contenu de l'assiette, en termes d'éducation à l'alimentation, on fait cinquante pourcents du chemin. Tout le reste, c'est à faire autour, notamment via le plan de l'éducation porté par madame LEGER, adjointe au Maire qui vient s'entrecroiser avec ces changements et cet accompagnement-là et qui est un travail qui va être mené.

Je m'en arrêterai là, l'idée est maintenant de tenir ces ambitions. Elles sont hautes, et puis bien nourrir les petites Lyonnaises et petits Lyonnais.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

9 - 3801 - Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022 - Direction de l'Education

Rapporteur : Yohann PARIS

Il est ici question également de règlement intérieur ainsi que de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les ateliers de l'été 2022. Nous avons mis en place l'année dernière 1 612 places réparties comme suit :

- 568 places pour les enfants 3 à 5 ans ;
- 1 044 places pour les 6 à 11ans.

L'école Jean Zay avait d'ailleurs accueilli ce dispositif sur l'été 2021. Un bilan a été réalisé sur les ateliers effectués l'année dernière qui a mis en lumière une demande d'accueil plus forte des familles pour la

tranche d'âge des 3-5 ans mais également pour la tranche d'âge des 6-11 ans pour Divertisport, dispositif complémentaire aux ateliers de l'été.

Ainsi, la Ville de Lyon propose :

- de renforcer le nombre de places pour les 3-5 ans ;
- de renforcer le nombre de places disponibles en juillet-août pour Divertisport.

Pour ce faire, seraient organisés 8 à 11 sites d'accueil commun sur un même site Ateliers d'été + Divertisport pour faciliter l'accès des familles et des fratries, et ceci, en complément de l'offre d'accueil de loisirs extrascolaire associative. Auparavant, les sites d'implantation Divertisport et Ateliers d'été étaient distincts.

La nouvelle répartition proposerait donc :

- 888 places pour les 3 à 5 ans ;
- 724 places pour les enfants de 6 à 11 ans.

La complémentarité des dispositifs permettra donc de proposer 5 120 places avec l'offre estivale Divertisport. Cette organisation rénovée de l'offre de loisirs extrascolaires municipale permettra la mise en place de conditions d'accueil et de modalités d'inscription harmonisées pour les familles.

C'est pourquoi le règlement intérieur des activités extrascolaire (annexe 1) et la grille tarifaire (annexe 2) des Ateliers de l'été ont été révisés et sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

10 - 3729 - Lyon 9e - Approbation de l'avenant n° 2 à la promesse relative à l'acquisition d'un volume brut de béton auprès de Vilogia pour l'aménagement d'une crèche de 42 berceaux, 17 à 23 rue Jean Zay - EI 09349 - N° inventaire 09349 V 001- Opération n° 09349001"EAJE Gorge de Loup" - Réévaluation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagement enfance 2015-2020" - Programme 00002

Rapporteur : Antoine JOBERT

C'est un dossier principalement d'ordre technique et financier mais qui nous permet de saluer la continuité d'un joli projet à Gorge de Loup : l'ouverture d'un centre d'accueil de jeunes enfants de 42 berceaux, avec la particularité d'être une crèche d'application. La délibération que je vous propose de voter aujourd'hui nous permet de valider le surcoût lié à un besoin de protection renforcée au radon, ce gaz présent dans le sol et qui peut être dangereux et cancérigène et pour lequel nous avons besoin d'augmenter la protection par rapport au projet initial. L'objet de cette délibération est de voter un surcoût qui est de 46 000 euros TTC pour permettre la construction et la continuité de ce projet.

Je vous propose de voter favorablement ce dossier.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

11 - 3819 - Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022 – Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteuse : Malika BONNOT

Mesdames, messieurs, chère.s collègues, la Métropole de Lyon a adopté son Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs en décembre 2018. Conformément à ce que préconisait la Loi ALUR de mars 2014, ce plan vise à mieux organiser :

- l'accueil et l'information des demandeurs de logement social et
- la gestion partagée des demandes sur le territoire métropolitain.

Le service d'accueil et d'information des demandeurs :

À travers l'accès à l'information et la transparence des procédures, c'est la capacité du demandeur à élaborer une stratégie de recherche de logement et d'être acteur de son parcours qui est recherché. Constatant un maillage dense de ces lieux sur son territoire, la Métropole de Lyon et ses partenaires ont décidé de déployer un Service d'accueil et d'informations des demandeurs (SAID) composé de trois niveaux complémentaires, établis en fonction du service rendu à l'utilisateur et de la nature de leur mission.

Ainsi, la Ville de Lyon est engagée au sein du SAID depuis son démarrage en 2017. Elle dispose de :

- cinq accueils de type 1 (mairies des 1er, 2ème, 4ème, 6ème et 7ème arrondissements) dont la mission est d'accueillir et d'orienter,
- cinq accueils de type 2 (mairies des 3ème, 5ème, 8ème, 9ème arrondissements et service habitat) dont la mission est d'accueillir, d'enregistrer la demande et de conseiller.

La mairie du 9^e arrondissement dispose, elle, d'un accueil de niveau 2 et utilise pour les besoins de ses missions le Fichier Commun du Rhône.

En 2021, le volume de l'activité du guichet d'accueil « logement » a été très soutenu, et ce malgré les restrictions liées à la crise sanitaire. L'activité a été en augmentation de 22 % par rapport à 2019.

- ***983 dossiers demandes liées au logement social ont été traités ;***
- ***284 entretiens ont été conduits en présentiel en mairie ;***
- ***4 159 appels téléphoniques.***

Gestion partagée des demandes de logement social à l'échelle métropolitaine :

Par gestion partagée, il faut comprendre :

- le partage des données relatives aux demandeurs entre les acteurs du logement social (bailleurs sociaux et réservataires)

- et ainsi de disposer d'une connaissance objective et transparente des informations,
- notamment celles qui permettent de suivre le traitement et les événements intervenus sur chaque demande et celles relatives au processus d'attribution.

Tous les guichets d'accueil « logement » en mairie d'arrondissement disposent d'un accès à cet outil.

La convention unique 2021-2022 a pour objet de présenter la structuration du SAID, ses modalités de fonctionnement et la labellisation des guichets de types 1, 2 et 3.

Les signataires de la convention s'engagent à :

- respecter le référentiel proposé
- s'assurer de la participation des agents aux formations proposées
- utiliser les outils mis à disposition notamment le site logementsocial69.fr.

Ainsi, la Ville de Lyon est tenue

- d'assurer l'enregistrement dans le système des demandes de logement et
- s'engage à utiliser les données accessibles, en particulier les données nominatives, uniquement dans le cadre des missions relevant du logement.

La convention unique 2021-2022 n'apporte aucune modification au mode de fonctionnement actuel du SAID, ainsi qu'au système de gestion partagé de la demande. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Madame la Maire, vous vous étiez engagés à construire 6 500 logements sociaux par an, aujourd'hui ce n'est pas ce nombre.

Malika BONNOT : Sur Lyon, cela aurait été un peu compliqué.

Gérard COLLOMB : Je parle du nombre dans la Métropole. Aujourd'hui, ce n'est pas le nombre de logements qui a été construit. Comme vous le savez, le SECIM, l'organisme qui regarde l'évolution de la construction pour le logement, a fait paraître ses chiffres début février. On assiste à un effondrement de la construction de logements. Interroger vous sur le pourquoi de cet effondrement. Parallèlement, comme il n'y a pas de construction dans la Métropole de Lyon, on assiste à un doublement des constructions dans la 3^e couronne, on est passé de 1 000 à 2 000, cela veut dire des gens qui seront loin des transports en commun, ils vont donc venir en voitures pour les navetteurs qui travaillent dans l'agglomération. Vous savez qu'ils sont assez nombreux. On assiste exactement à ce que vous ne voulez pas : le fait que les gens soient obligés d'aller dans la troisième couronne. L'effet va être renforcé par le PLU-H que nous allons voter dans quelques temps. Vous aurez encore moins de constructions dans les prochaines années, si ce n'est les opérations que nous avons lancées par le passé.

Malika BONNOT : Je souhaite dire à Monsieur COLLOMB qu'il est un peu dans l'exagération mais je crois que ce soir...

Gérard COLLOMB : Je vais vous apporter les chiffres, regardez.

Malika BONNOT : Ce ne sont pas ces chiffres-là que je vais retenir, vous êtes dans l'exagération depuis le début de la soirée. Dire que l'on assiste à un effondrement de la construction de logements sociaux, vous savez très bien que c'est faux. Je n'ai pas encore les chiffres, le service habitat ne nous les a pas encore communiqués mais dès que je les aurais au prochain conseil d'arrondissement...

Gérard COLLOMB : Je vous parle construction de logements de manière globale.

Malika BONNOT : On ne parle pas de la même chose : je vous parle de la Ville de Lyon, vous me parlez de la Métropole ; je vous parle des logements sociaux, vous me dites des logements en général. Parlons donc des logements en général, je vous le redis, vous êtes dans l'exagération, comme vous le faites depuis le début de la soirée. Je n'ai pas actuellement les chiffres pour 2021, nous devrions les avoir sous peu, je vous les communiquerai lors du prochain conseil d'arrondissement en mai. Il est parfaitement faux de dire que l'on assiste à un effondrement, il y a de la construction de logements sociaux, laissez-moi terminer s'il vous plaît ! Peut-être à hauteur de ce que vous voudriez voir arriver. Je voudrais quand même vous rappeler, je le dis à chaque fois que l'on m'interpelle sur ce sujet, vous savez très bien monsieur COLLOMB qu'en termes de foncier, sur la Ville de Lyon, on arrive à plus qu'une saturation.

Vous avez fait tout ce qu'il y avait à faire par exemple sur le 9^e arrondissement, sur l'Industrie, vous savez très bien que nous n'avons plus de foncier ; Venir dire qu'aujourd'hui il n'y a plus de constructions, oui : il n'y a effectivement plus de foncier disponible. Et sur le peu qui reste disponible, je peux vous assurer que régulièrement avec notre Maire madame BRAIBANT et avec ma collègue Pauline BRUVIER HAMM déléguée à l'urbanisme, on reçoit à minima une fois tous les quinze jours deux ou trois projets de promotion que sur le 9^e arrondissement. Ne dites pas qu'il ne se construit plus rien parce que c'est faux !

Gérard COLLOMB : Ce sont les chiffres donnés par les professionnels du secteur.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité

12 - 3782 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 - Accompagnement des projets d'apaisements des abords d'écoles et de crèches

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Mme la Maire : En l'absence de dernière minute de Quentin CARPENTIER, souffrant, je vais vous présenter cette délibération. La démarche *Rue des enfants*, pilotée par la Ville de Lyon et la Métropole, a pour finalité l'apaisement et la reconquête de l'espace public autour des écoles et des crèches, pour « une ville à hauteur d'enfant », et pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques de long terme.

Sur le mandat, le montant de l'opération est estimé à 4,4 millions d'euros : 3,3 millions d'euros pour la Ville de Lyon, 1,1 millions d'euros pour la Métropole puisqu'il s'agit d'une compétence partagée.

Parce qu'elle souhaite l'apaisement et la sécurisations des abords des établissements scolaires et des cheminements qui y mènent, la Ville attribue un fonds de concours à la Métropole.

En 2021, il était de 183 000 euros. En 2022, nous vous proposons 570 000 € à l'échelle de la Ville.

On pourrait prendre en exemple la rue de Saint Cyr et la rue du Doyen Chapas. Une a été livrée à la rentrée de septembre, l'autre est en cours d'aménagement.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

13 - 3649 - Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique – Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Mme la Maire : Cette délibération permet à la Ville une plus grande réactivité pour faire évoluer le dispositif de stationnement à tarification préférentielle pour les sociétés de dépannage urgent. Plutôt que lister dans la délibération la liste des professions pouvant bénéficier d'une remise, il est proposé que cette liste soit désormais établie par un arrêté du Maire de Lyon.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

14 - 3666 - Approbation de six conventions tripartites d'occupation temporaire et gratuite du domaine public au profit de l'entreprise 6ème sens pour la réalisation de six fresques éphémères sur les murs du stade de la Duchère-Balmont (9^e arrondissement) et cession des droits patrimoniaux des artistes Vibro Laser, Koik Tendiz, Ou tu veux, Swing, Okami et Huerek, auteurs des fresques – Direction des Affaires Culturelles

Départ de Camille LACOSTE.

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Madame la Maire, cher-è-s collègues, habitantes et habitants du 9e arrondissement, le club de football Lyon la Duchère occupe par convention temporaire le stade de la Duchère-Balmont, propriété de la Ville de Lyon, jusqu'en 2030. La Ville de Lyon met également à disposition des locaux, au club de foot par l'association Lyon - La Duchère des locaux, à l'intérieur du stade. Ce club de football est marqué par son engagement sportif mais également social avec la mise en place d'un projet socio - éducatif reposant sur quatre axes : la santé, la scolarité, la citoyenneté et l'emploi.

Le club s'adresse ainsi à l'ensemble de ses licenciés mais aussi à tous les habitants du quartier de la Duchère, quel que soit leur âge.

Par ailleurs, le groupe 6ème Sens Immobilier, partenaire majeur du club, a organisé un challenge auprès de graffeurs, en invitant à peindre les bâches de leurs chantiers de rénovation de commerces, par le message « Avis aux graffeurs : lâchez-vous » et à publier leurs créations éphémères sur un réseau social, avant son recouvrement par l'œuvre d'un autre graffeur.

Un vote de sélection des meilleures réalisations a été organisé. Les six artistes ayant reçu le plus de votes du public pour leur création sont invités à réaliser chacun une fresque sur un des six emplacements réservés à cet effet dans le stade de la Duchère - Balmont. Ces six fresques temporaires célébreront les valeurs du club sur les murs du stade de la Duchère-Balmont et seront réalisées à l'occasion d'un match de la saison 2021/2022.

La Ville de Lyon souhaite favoriser cette initiative de liens entre les arts et le sport, et propose d'autoriser l'association Lyon - La Duchère à réaliser ces fresques sur six murs du stade de la Duchère-Balmont. Ces fresques sont des œuvres temporaires : leur durée d'existence est de quatre ans.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les six conventions tripartites susvisées, établies entre la Ville de Lyon, l'association Lyon-La Duchère et les artistes sélectionnés.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

15 - 3639 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 187 000 €. Approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Je vous rappelle que la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- soutien à la création artistique et culturelle ;
- inspiration et émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques amateurs ;
- échanges et coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important. Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : la part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; la ligne

artistique claire ; la définition précise des modalités d'accueil des artistes ; la capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : la capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics...).

Concernant notre arrondissement, c'est l'association **L'attrape-couleurs**, lieu d'art contemporain auparavant localisé à Saint-Rambert et situé depuis maintenant deux ans au rez-de-chaussée de la Tour Panoramique à la Duchère, qui recevra un financement à hauteur de 12 000 euros (égal à l'année 2021).

Également, les **Friches Lamartine**, dont le siège social est situé dans le 3e arrondissement, mais des locaux sont installés à Lyon 9e arrondissement, à Vaise, rue Tissot, et dont l'objet est d'animer des lieux d'expérimentation et de création artistique, coopératifs et pluridisciplinaire. Eux vont bénéficier d'une subvention de 10 000 euros. Pour votre information, les montants des financements restent égaux à l'année 2021.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération, dont les subventions de fonctionnement pour un montant global de 187 000 euros qui seront allouées aux 10 associations en question, œuvrant dans le domaine des arts visuels. Je vous remercie pour votre attention.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

16 - 3630 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Roller Métropole pour l'organisation de la 17^e édition du "Lugdunum Roller Contest" les 14 et 15 mai 2022 - Approbation d'une convention mixte – Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Lyon Roller Métropole organise les 14 et 15 mai prochains la 17^e édition du Lugdunum Roller Contest. Cette édition sera la première organisée par le *Lyon Roller Métropole*, elle était gérée auparavant par le *Lyon Génération Roller*. Beaucoup d'événements avaient été annulés, eu égard au contexte sanitaire. La dernière édition date de 2019 et a réuni 850 participants. L'événement se déroulera sur la place Bellecour et permettra des initiations au roller, au skateboard encadrées par des moniteurs diplômés, des démonstrations dans une aire dédiée pour du roller artistique, du hockey, derby et des compétitions le samedi après-midi où l'on verra des compétitions des différents semi-marathons et marathons avec un public qui pourra représenter jusqu'à 500 compétiteurs sur le week-end, ce qui n'est pas rien. Cela peut valoir le coup d'y assister et de voir cette ambiance sportive en plein centre de Lyon.

L'association souhaite par ailleurs inscrire cet événement dans une démarche d'éco-responsabilité comme beaucoup de clubs qui le font de plus en plus. Ils invitent les compétiteurs à venir avec leurs gourdes pour éviter l'usage et la consommation de bouteilles d'eau en plastique. Pour cette 17^e édition, il y aura à la fois la promotion de ces disciplines autour du roller, un grand nombre de compétiteurs accueillis et faire en sorte que cet événement puisse contribuer au rayonnement de notre ville au niveau de l'échelon sportif.

L'association nous sollicite à hauteur de 10 000 euros. Au regard du budget prévisionnel qui s'élève à 42 200 euros et des éléments reçus, je vous propose d'allouer cette subvention à *Lyon Roller Métropole*.

Mme la Maire : Je vois que le sport passionne au fond à droite !

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

17 - 3744 - Lyon 9^e - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne - El 09347 – Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Le gymnase de la Duchère dit le gymnase des pompiers, une convention qui je le rappelle a mis longtemps à aboutir, avec Madame la Maire, nous avons dépensé beaucoup d'énergie et de temps pour que l'équipement puisse être ré-ouvert aux usagers...

(S'adressant aux élus de l'opposition) Je suis désolé mais le bruit à côté est assez désagréable, je vous assure. Je fais attention à ne pas parler de cette façon quand vous intervenez !

Il s'agit de confirmer un nouveau créneau pour le handball le mercredi après-midi. Pour information, différents clubs ont accès de nouveau à cet équipement : Lyon Handball, Lyon Roller, Lyon Gymnastique rythmique, et quelques créneaux restants permettront à d'autres clubs de prochainement d'accéder à ce très bel équipement. Celui-ci peut accueillir des compétitions dans de bonnes conditions. On peut se féliciter de l'aboutissement de ces avenants-là pour l'usage des sportives et sportifs lyonnais et autres. Merci de votre attention à toutes et tous !

Mme la Maire : Les enfants souvent n'en peuvent plus au bout de deux heures. Là, on est à une heure quarante-cinq mais on devrait bientôt en terminer.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

18 - 3691 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention du 28 janvier 2021, relative à l'attribution d'une subvention pour le renouvellement mobilier et matériel suite extension/rénovation EHPAD - Subvention au CCAS

Rapporteuse : Amaïa SAINZ-RUIZ

Le Conseil municipal a approuvé l'an dernier le Plan d'Équipement Pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet de renouvellement mobilier et matériel pour les résidences de personnes âgées.

Le CCAS de Lyon est le gestionnaire de 4 EHPAD, dont la SAHLMAS est le propriétaire sur le territoire de la Ville. En 2016, a été lancé un programme d'extension et rénovation qui concerne 2 établissements, 1 dans le 5^e et 1 établissement du 9^e arrondissement :

- l'EHPAD des Balcons de l'Île-Barbe

Aujourd'hui cet établissement possède 73 places, après les travaux qui vont prendre fin en 2022, il sera équipé de 90 chambres dans des bâtiments restructurés : cela représente 1 500 m² de surfaces supplémentaires avec notamment la création au rez-de-chaussée d'une place du village, d'une salle d'activité, le réaménagement des salles à manger, la restructuration des cuisines et la mise en place de domotique.

Les travaux d'extension sont financés via des prêts et des fonds propres de la SAHLMAS qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations immobilières. En revanche, le matériel et le mobilier nécessaires à l'aménagement des nouveaux espaces communs, des chambres et des cuisines entièrement restructurées sont à la charge du CCAS.

Aussi, pour financer ces acquisitions, le CCAS a sollicité la Ville de Lyon qui a attribué à cet effet en janvier 2021 une subvention de 1 236 400 €. L'échéancier initial prévoyait un versement total en 2021 de cette subvention, cependant au vu du retard qu'a pris le projet à cause de la pandémie, un premier versement de 206 500 € a été réalisé en 2021, il est donc demandé à présent le versement de la seconde partie de la subvention soit 1 029 900 € en 2022.

Cette délibération porte uniquement sur la modification de l'échéancier de versement par voie d'avenant, les autres articles de la convention initiale restent inchangés c'est pourquoi je vous invite Mesdames et Messieurs, à donner un avis favorable.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

**19 - 3702 - Lyon 9 – La Duchère – NPNRU – Signature de l'ajustement n° 1 à la convention NPNRU –
Direction de l'Aménagement Urbain**

Départ de Pauline BRUVIER HAMM.

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

En préalable, puisque notre groupe n'a pas pris ses trois minutes, je voulais revenir rapidement sur les discussions qui ont eu lieu sur le rapport Lyon en transition et notamment sur l'inaction que l'on aurait pu avoir sur le plan social. Je me permets de venir au secours de ma collègue Sandrine RUNEL qui a cette délégation à l'échelle de la ville et en appui à Sylvie FRENILLOT sur le sujet des tentes place de la République. Monsieur COLLOMB, elles n'y sont plus depuis plusieurs mois et je pense que Monsieur OLIVER s'est satisfait. Il y en a peut-être qui sont revenus mais en tous cas, la première gestion s'est faite de manière très efficace par les services et par l'action de Sandrine.

Gérard COLLOMB : Allez voir par vous-même !

Emmanuel GIRAUD : Je continue. Sur le sujet du social, les choses se sont démultipliées depuis l'arrivée de notre équipe à la mairie, je parlerai de la lutte contre le non recours, l'accès à l'alimentation ou à l'hygiène qui sont déjà fortement portés par la ville à travers le CCAS. Je pourrais citer le pôle alimentaire avec son restaurant social qui a servi près de 32 500 repas en 2021, son tiers-lieu alimentaire, son épicerie sociale, autant d'actions qui contribuent à la justice sociale et à l'émancipation et l'inclusion des plus fragiles. Je pense qu'en introduction on était tous d'accord pour dire qu'on allait accueillir les mois prochains des réfugiés notamment ukrainiens. C'est aussi le moment de se serrer les coudes pour amplifier ces actions.

Je regrette par ailleurs que les débats qui ont lieu sur le sujet de *Lyon en transition*, même si François les avait très bien introduits se sont poursuivis exclusivement sur la notion de transition écologique. Je pense que la transition écologique est aussi sociale, qu'elle est engagée, qu'il nous faut encore la renforcer et redoubler de pédagogie pour embarquer l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais. Un président candidat écrivait il y a encore quelques jours dans sa déclaration que l'enjeu est de bâtir la France de nos enfants, pas de ressasser la France de notre enfance. Et moi, en responsabilité, bâtir le Lyon de nos enfants, c'est passer la vitesse supérieure sur cette transition sociale et écologique.

Je passe à la délibération que je dois soutenir. Comme vous le savez déjà, le quartier de la Duchère et plus particulièrement les quartiers de la Sauvegarde et du Château ont été retenus au NPNRU par l'ANRU, donc la 2^e vague de projet de rénovation urbaine. Une convention liant les partenaires a été signée à l'automne 2020, celle-ci fixe les objectifs de ce beau projet. Elle fixe également des délais indicatifs de mise en œuvre des opérations. La vie d'un projet n'est pas un long fleuve tranquille, d'autant plus quand ces projets sont longs. Je vous regarde Monsieur COLLOMB, vous le savez. Le PRU 1 sur la Duchère est en train de se terminer. Il avait démarré en 2001 sous vos auspices, c'est un projet qui a duré plus de 20 ans. Les délais fixés dans les conventions sont toujours indicatifs bien évidemment. Ils le sont d'autant plus lorsqu'ils subissent de plein fouet la crise du Covid, avec ses impacts sur le processus de concertation voire de mise en œuvre de premières opérations. Sans faire évoluer les principes et les objectifs poursuivis par ce projet, l'objectif est bien de démolir, pas de changement, il y a de la réhabilitation mais le projet n'évolue pas. On est toujours sur autant de démolitions, cela concerne 601 logements. Il apparaît néanmoins nécessaire de faire glisser le calendrier sur certaines opérations. Quand on parle de glissement, on est en moyenne entre un et quatre semestres selon leur nature. Cela demande d'établir des ajustements mineurs à la convention, d'où cet avenant proposé ici.

Vous avez en annexe de la délibération les opérations qui connaissent un effet de glissement. Malgré ces reports envisagés, je tenais à souligner l'effort poursuivi dans la concertation sur ce projet, dans des conditions qui ne sont pas toujours simples, sur des périodes de confinement, où l'on était en jauges restreintes pour organiser la concertation. Je remercie les équipes de la mission Duchère, la SERL également qui ont déployé des trésors d'ingéniosité pour arriver à trouver des avis de la part de tous publics. À ce titre, mardi dernier ont été restitués l'ensemble des travaux sur les aménagements des espaces publics et paysagers sur le secteur plus principalement de la Duchère.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs d'adopter cette modification à la marge de la convention qui nous lie à l'ANRU sur ce dossier.

Prises de parole :

Alain GIORDANO : Je suis globalement d'accord mais comme on remet sur le feu un dossier qu'on a abordé tout à l'heure sur le plan de la transition, je vais apporter une précision, vous vous êtes permis d'en apporter une. Je ne pense pas qu'il faut opposer transition sociale et transition écologique, les deux sont liées. Je cite un exemple simple : quand vous habitez à proximité d'un espace vert, vous économisez 340 euros de dépenses de santé. Il me semble que tout le monde a le droit à cette économie. Travailler sur l'écologie c'est donc travailler aussi sur le social, les deux sont liées. Il ne faut pas les différencier.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Madame la Maire, chers collègues, concernant le plan NPNRU, je rappelle que c'est issu de la loi du 24 février 2014. Je tiens à rappeler des faits qui sont à mon avis incontestables : premièrement l'accèsion à l'immobilier neuf comme à l'immobilier plus ancien a flambé durant ces huit dernières années. Le nombre de demandeurs de logements sociaux a quasiment doublé sur la Métropole. Nous avons également assisté à une paupérisation des classes populaires et moyennes, surtout ces trois dernières années.

Aujourd'hui, vu le coût de l'énergie, il y a fort à craindre que les dépenses représentent une part beaucoup plus importante du budget pour chaque foyer. Maintenant, il convient de voir les conditions restrictives des prêts bancaires avec les nouvelles lois gouvernementales. Il ne faut pas oublier que nous quand même de sacrés spéculateurs, il y a d'ailleurs eu une belle décision de la Métropole concernant Lyon et Villeurbanne.

À mes yeux, il y a quand même une urgence absolue à suspendre et réviser les plans ANRU. Il ne faut pas oublier que la charte co-signée par l'ensemble des bailleurs sociaux comme des différentes collectivités en 2003 sur le relogement des locataires en cas de démolitions obligeait à une relocation au même tarif. Hélas, cette charte n'est plus du tout appliquée de nos jours, si bien que nous voyons des propositions auprès de certains locataires aussi bien de la Sauvegarde que du Château avec un relogement avec une hausse de 150 à 220 euros par mois bien sûr. Cela est pour moi quelque chose qui n'est pas pensable.

L'autre point que je tiens à signaler c'est que la chose ce n'est le problème du logement social qui soit dit intense (60 % ou 70 %). La grande question clé est de savoir si oui ou non il y a ou il n'y a pas d'emplois dans tels et tels quartiers. C'est cela la réponse vers laquelle il faut que l'on se tourne, le gouvernement comme les collectivités et cætera. Je sais que l'immense majorité de ce problème revient à l'État puisque le budget a fondu concernant le logement social mais cela ne serait nous faire oublier notre rôle de résistants. Nous sommes en plus historiquement dans la ville de la Résistance.

Gérard COLLOMB : Puisque l'on reparle logement et que tout à l'heure vous ne me croyiez pas, je vais vous lire la dernière parution du *Journal du bâtiment et des travaux publics* qui dit ceci, ce n'est pas moi qui le dit : « le constat est sans appel, la production de logements neufs dans la Métropole lyonnaise est insuffisante et ne permet pas de satisfaire la demande. Cette situation contribuerait à l'augmentation continue et accélérée des prix de ventes ». Et ils disent : « à partir de 2017 la production de logements a commencé à baisser à Lyon et dans la Métropole et entraîné une hausse des prix que nous n'avions pas constatée entre 2011 et 2016 quand la production augmentait analyse Eric VARAX, Président du CESIM ». Le paragraphe suivant est titré : « Un niveau de réservation historiquement bas », ils expliquent le phénomène de la hausse des prix et ils disent ensuite : « pour les professionnels, le défaut d'offres est la principale explication de la hausse des prix. L'an dernier dans la Métropole, seulement 3 083 réservations en logements collectifs neufs ont été enregistrées. Exceptée l'année 2019 marquée par la Covid, il s'agit d'un plus bas historique qui se situe à moins 25 % par rapport à la moyenne longs termes, compare le spécialiste qui précise que l'offre disponible, il n'y a plus que 3 280 logements qui sont offerts ». La conséquence est « une hausse de 43 % des réservations sur les extérieurs, faute de biens disponibles dans la Métropole et compte tenu des prix élevés, de plus en plus de ménages font le choix de s'éloigner pour acquérir un logement. Le phénomène de report du marché en grande périphérie se traduit par un bond de 43 % par rapport à 2019, des réservations sur les extérieurs qui atteignent 1 550 logements, la réservation à l'extérieur de la Métropole de Lyon ont représenté l'équivalent de la moitié des réservations à l'intérieur de la

Métropole ». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le *Journal du bâtiment et des travaux publics*, je pense qu'ils connaissent un peu la situation.

Mme la Maire : Je suis ravie que vous ne citiez plus Lyon Mag, c'est quand même plus intéressant, nous en avons parlé tout à l'heure il me semble. La production est insuffisante, on est bien d'accord ;, on n'a pas contredit mais on ne va pas refaire un débat, le nombre de permis de construire est en réel hausse. Monsieur MICHAUD en signe de plus en plus, nous avons bonne espoir que la production reparte à la hausse. Il y a plusieurs facteurs dont on a déjà parlé : la Covid est passée par là et l'envie d'être au vert et de vivre dans des espaces agréables et c'est ce qu'on essaie de faire à la Sauvegarde, faire une cité paysagère pour encourager les familles à ne pas vouloir se délocaliser très loin. C'est un de nos enjeux, nous savons que c'est un défi et nous nous y tiendrons. Monsieur GIRAUD ?

Emmanuel GIRAUD : C'est constamment une bataille de chiffres, on l'a vu également au Conseil municipal. J'aimerais avoir un débat serein, peut-être pas ce soir mais à un autre moment, il faudrait que le fabrique ce débat. Y compris en termes de données, on parle de temps à autres de réservations, ce qui est le cas de la fédération du bâtiment, et à d'autres moments on parle de permis signés, de logements autrement dit commencés. Les chiffres a priori ne sont pas les mêmes. On ne va pas continuer cette bataille, il faudrait vraiment avoir les mêmes. Vous évoquez Monsieur COLLOMB la Métropole versus les extérieurs, l'effort est aussi à porter par d'autres villes que Lyon ou Villeurbanne.

Gérard COLLOMB : *(piste sonore non exploitable)*

Emmanuel GIRAUD : J'ai cru comprendre que pour les 1 500 logements, on était hors Métropole.

Gérard COLLOMB : Troisième couronne. Je n'ai pas lu la fin de l'article. Ils expliquent que les prix explosent dans la troisième couronne et si vous consultez les Maires, ils vous disent qu'ils sont assaillis par les promoteurs immobiliers qui n'arrivent plus à construire dans la Métropole de Lyon et que cela leur pose des problèmes parce que la population augmentant dans des communes qui sont relativement petites, les équipements ne suivent plus.

Emmanuel GIRAUD : Je réinterroge quand même sur la première couronne de Lyon-Villeurbanne, il y a eu un grand débat ces derniers temps sur les opportunités de développer du métro en dehors de Lyon-Villeurbanne, pour moi il faut attendre des villes comme Caluire, Tassin, on sait comment CHARMOT a été élu à Tassin il y a quelques années, parce que son prédécesseur avait trop bâti, à Sainte-Foy, si ces communes sont prêtes à bâtir pour accueillir de telles structures. Je pense que l'effort doit aussi être porté par l'immédiate première couronne lyonnaise.

Gérard COLLOMB : Pour finir, vous avez tout à fait raison, sauf que, quand vous bâtissez, il y a des gens qui font des recours, qui disent que politiquement ce n'est pas bien. Il y avait un article dans le Progrès qui disait « Maire bâtisseur, Maire battu », évidemment cela fait réfléchir.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

1 abstention : Jean-Pierre OTTAVIANI.

20 - 3688 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles – CCAS Action Sociale

Rapporteuse : Sylvie FRENILLOT

Chers collègues, habitants et habitantes du 9^e arrondissement, je vais vous présenter ce soir la délibération 3688 relative au versement de subventions pour un montant global de 1 168 800 euros aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficultés.

Nous l'avons déjà exprimé ici les visages de la précarité ont changé, la précarité sociale et l'exclusion peuvent concerner tout un chacun, la période de pandémie nous l'a montré.

Les réponses qui doivent être proposées reposent sur trois principes essentiels :

- investir dans la solidarité ;
- agir pour l'accès aux droits fondamentaux ;
- protéger ceux que le contexte social fragilise.

Dans le cadre de ce projet global, la Ville de Lyon fait le choix de conduire une politique sociale visant à **co-construire** avec l'ensemble des acteurs du territoire **une ville inclusive et solidaire**.

L'accès au logement ou à l'hébergement pour toutes et tous, à l'alimentation et à l'hygiène, l'accès aux droits sont les axes prioritaires du projet social qui se déclinent en actions portées par la Ville et le CCAS depuis le début de ce mandat. Je prendrais pour exemple le pôle alimentaire, l'hébergement d'urgence et plus particulièrement le dispositif Zéro enfants à la rue, la laverie solidaire qui est en conception et ce ne sont que quelques exemples.

Il s'agit également de soutenir les structures associatives présentes sur le territoire et œuvrant dans ces champs d'activités.

Monsieur COLLOMB, je vous remercie de bien vouloir écouter ce que chacun et chacune peut exprimer. Vous commenterez après.

Ainsi, afin de mener une politique sociale cohérente sur le territoire lyonnais, il est nécessaire de sécuriser la prise en charge des plus fragiles au côté de nos partenaires associatifs.

Pour cela, la Ville de Lyon va :

- d'une part inscrire durablement un mode de contractualisation inédit dont l'objectif est de prendre appui sur les axes du projet social du CCAS,
- et d'autre part, contractualiser un financement sur 3 années afin de stabiliser les actions de ces opérateurs au regard des besoins identifiés.

Pour cela, cinq associations bénéficieront de ce modèle de conventionnement triennal :

- ⇒ l'association Habitat et Humanisme,
- ⇒ la Fondation Notre dame des Sans-Abris,
- ⇒ la Fondation Armée du Salut,
- ⇒ l'association ALYNEA,
- ⇒ l'association de l'hôtel social « LAHSO ».

Elles feront l'objet de dialogue de gestion dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Mesdames, Messieurs, que ce soit au titre de leur fonctionnement général ou ciblées sur des projets spécifiques s'inscrivant dans la politique sociale de la Ville de Lyon, **je vous propose d'approuver la subvention globale proposée pour un montant de 1 168 800 euros** pour ces associations non domiciliées sur notre arrondissement mais dont certaines rayonnent sur l'ensemble de la Ville de Lyon et à ce titre interviennent auprès des habitant.es du 9^e arrondissement.

Par ailleurs, je vous propose également de donner un avis favorable aux conventions afférentes à plusieurs de ces subventions. Ces conventions concernent 11 associations pour lesquelles, soit le montant proposé de l'aide financière est égale ou supérieure à 23 000 €, soit un montant cumulé de plusieurs financements déjà alloués en 2022 est supérieur à 23 000 €. Vous trouverez la liste de ces associations dans le rapport.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

21 - 3599 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - 1^{ère} phase – Service des Relations Internationales

Rapporteuse : **Sylvie FRENILLOT**

La délibération 3599 qui a pour objet le versement de subventions pour un montant global de 127 500 euros à des associations dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 – et plus particulièrement sa 1^{ère} phase.

La loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités **mondiales** définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière.

Engagée dans des partenariats de territoire à territoire, la Ville de Lyon a une longue tradition d'échanges internationaux.

Dans ce cadre, elle contribue, à son échelle, sur la base de ses compétences et en lien avec les acteurs de son territoire, à répondre aux défis du XXI^e siècle sur les sujets suivants :

- l'innovation et l'adaptation face aux changements climatiques ;
- les conséquences des instabilités géopolitiques mondiales ;
- les interdépendances socio-économiques ;
- le développement de l'emploi ou mieux vivre ensemble, en concourant, notamment, aux dix-sept objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les membres des Nations Unies pour un monde plus juste et plus solidaire.

La Ville de Lyon peut soutenir, grâce à des subventions de fonctionnement, des actions menées par les acteurs locaux du territoire, en cohérence avec les principaux axes stratégiques à l'international de la Ville de Lyon :

- la stratégie / l'Europe,
- les coopérations bilatérales,
- la coopération au développement avec les pays émergents,
- l'internationalisation du territoire,

- la promotion de la francophonie,
- l'information et la sensibilisation des citoyens et citoyennes, notamment des publics les plus jeunes.

La reconduction pour l'année 2022 ainsi que les modalités d'organisation d'un nouvel appel à projets internationaux, selon une procédure commune avec la Métropole de Lyon, ont été approuvées par une délibération en Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

Quelques mots concernant le cadre de cet appel à projet : à noter qu'il est commun à la Ville et à la Métropole de Lyon.

L'appel à projets est ouvert aux associations, aux groupements d'intérêt public, aux établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général mais aussi à l'intérêt local de la Ville.

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes :

- les dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- le développement et la promotion de la francophonie sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- le dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, sur le territoire de la Ville de Lyon, de la Métropole et sur les territoires partenaires ;
- les projets de solidarité internationale menés avec des territoires émergents sur la base d'échanges réciproques et solidaires, visant à favoriser le développement local et l'autonomie des populations.

Concernant les résultats de la phase 1 de l'AAPI 2022 et des propositions de financement de celle-ci, 45 dossiers éligibles ont été reçus, dont 9 présentés par de nouveaux porteurs de projets. Il est proposé d'apporter un soutien à 26 structures dans le cadre de cette phase, dont 4 nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 127 500 €.

- Sur le 9^e arrondissement le projet d'une association a été retenu sur la thématique de la solidarité internationale, il s'agit de l'association : **ARC EN CIEL FRANCE** – domiciliée au 25 Quai Pierre Scize qui développe des Projets d'éducation à la coopération et à la solidarité internationale pour des jeunes Lyonnais et qui reposent sur l'économie sociale et solidaire, à Nefta en Tunisie et Dakar au Sénégal, avec des rencontres et un partage d'expériences à leur retour à Lyon. Une subvention de 2 500 € est proposée au titre de la 1^{ère} phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2022.

Chers collègues je vous propose de voter favorablement pour cette subvention.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

22 – Questions des Conseils de Quartier au Conseil d'Arrondissement

Départ de Camille AUGÉY

Je tiens à excuser Madame AUGÉY et Monsieur AUGÉY qui doivent s'absenter pour une visio à 21 h 00.

Question pour le conseil de quartier VIR – Adrien DRIOLI

« Madame la Maire, depuis de nombreuses années, le Conseil de Quartier comme de nombreux riverains et associations réclame l'ouverture d'une Maison des associations à Vaise.

Nous avons déjà échangé avec la Municipalité sur ce sujet et notamment sur le projet qui consisterait à créer cette Maison des associations au 1^{er} étage du bâtiment de la Poste, place de la Mairie.

Si nous ré-évoquons ce sujet, c'est parce que les besoins exprimés par les citoyens (notamment les personnes âgées) et les associations, comme par exemple les Cabirottes qui vont perdre leur local, rue de l'Oiselière, sans solution alternative, demeurent prégnants.

Aussi, pourrions-nous avoir un éclairage sur l'état d'avancement du projet et plus largement sur la politique de soutien à la vie associative dans le 9^e arrondissement (laquelle inclut bien évidemment les quartiers de l'Industrie et de Rochecardon) ? »

Réponse de Marie ALCOVER :

Merci de votre intérêt pour la question des associations dans le 9^e arrondissement. Et, au regard de votre demande, de souligner le peu d'espace qui leur a été donné jusqu'alors. Je me permets de souligner que ces questions ont déjà été posées, et que nous avons déjà apporté les réponses, donc, lors des Conseil d'arrondissement du 19 janvier 2022 (question posée par le CICA sur la dynamique associative) et le 15 septembre 2021 (question posée par votre Conseil de Quartier sur le premier étage de la Poste).

Sur la question des Cabirottes, j'ai eu Monsieur BOUTTÉ, le Président, au téléphone en début de mois. Pour rappel, leur objet est de louer un local, pour ensuite sous-louer des salles à des associations sur des créneaux horaires. C'est exactement l'objectif de la mairie du 9^e arrondissement et je vous rappelle que la location des salles que nous avons en gestion est réalisée à titre gratuit pour nos associations. Avec notre logique, toujours de mutualisation, il ne sera pas possible de libérer un local pour la seule association des Cabirottes. Après moi, les services de notre mairie se sont entretenus avec Monsieur BOUTTÉ à ce sujet. J'ai également reçu en rendez-vous une des associations qui était jusqu'à présent hébergée dans les locaux des Cabirottes. Comme depuis le début de notre mandat, ma porte reste ouverte, et mon écoute attentive à leurs besoins.

C'est également pour moi l'occasion de rappeler, qu'avec votre fine connaissance du quartier, et des associations de votre périmètre, je vous invite à nous remonter de éléments précis sur ces demandes de locaux non satisfaites, que vous mentionnez, lors de vos interventions.

En ce qui concerne le bâtiment de la Poste, sur lequel nous avons travaillé dès le début de notre mandat, je vous apporte quelques informations pour en refaire l'historique :

- Nous avons d'abord défini de manière globale le cadre ce que nous souhaitons faire : un lieu d'accueil pluridisciplinaire, pour les associations, pour les pratiques culturelles et en soutien à la vie économique, au service de l'engagement citoyen. C'est, ce que l'on peut appeler un tiers lieu.
- Nous réitérons notre volonté de mener ce projet en concertation. C'est une réalisation qui prendra du temps, mais répondra au besoin de l'arrondissement, des structures et des habitants.
- Aussi, nous étudions comment, dans ce laps de temps, répondre aux besoins, toujours présents des associations, en particulier sur le territoire de Vaise. Je suis ravie de vous annoncer qu'une partie de l'espace devrait être disponible pour les associations, d'ici la fin de l'année. Nous sommes en train d'étudier les contours de cette mise à disposition.

- Cependant, je vous rappelle que le bâtiment n'a pas été occupé depuis 2008... C'est-à-dire que depuis 14 ans, ce bâtiment n'a bénéficié à aucun des habitants ou des structures de notre arrondissement.
- Loin de confondre vitesse et précipitation, nous allons entamer des travaux de remise en état, préalablement à toute mise à disposition : sécuriser l'accès, réaliser des travaux électriques, assainir les sanitaires et cætera.

Mais nous menons également d'autres chantiers !

- La salle des Docks – quartier de l'Industrie, pour laquelle nous venons de voter l'acquisition à titre gratuit, au cours de ce Conseil d'arrondissement. La mairie d'arrondissement va en demander le transfert. Nous comptons mettre ce local à disposition des associations, en septembre. Les associations seront consultées à ce sujet.
- À Gorge de Loup, quartier classé Politique de la ville, et pour autant dénué de tout lieu municipal dédié à l'accueil de structures associatives : la mairie d'arrondissement a obtenu la prise à bail d'un local de 160 m². Nous menons des études de travaux, et en parallèle rencontrons des structures d'éducation populaire, pour créer un premier point d'ancrage, pour les habitants de ce quartier.
- Enfin, avec les associations de l'arrondissement, nous sommes en train de rédiger un guide des associations. Il sera publié au printemps.

Voilà un état des lieux des projets que je mène en ce moment au sein de la délégation de la Vie associative de l'arrondissement.

Prises de parole :

Alain GIORDANO : Pour moi, dans la démocratie participative, tout est bon. Je ne veux pas donner l'impression de critiquer ce qui a été mis en place et toute expérience nouvelle apportée, quoiqu'il en soit. Mais je pense que pour que les Conseils de Quartier fonctionnent, j'ai en référence des Conseils de Quartier avec des salles pleines de plusieurs dizaines de personnes, le débat était organisé, l'opposition était présente, le Maire bien entendu. Les décisions ne se prenaient pas dans ces salles mais des propositions émergeaient.

Je vous donne quelques exemples pour y avoir participé. On avait été sollicité pour créer plusieurs marchés. Par essence, le marché est écologique puisqu'on amène l'habitant vers les produits et non pas les produits vers l'habitant. On avait pu créer trois marchés : Saint Rambert, Berthet et l'Abbé Pierre, ce qui n'est pas rien. On l'avait fait parce qu'on avait amené dans ces réunions l'Adjointe au commerce qui petit à petit s'était fait convaincre. C'est mieux que faire cela en posant une question dans l'arrondissement par le représentant élu qui accompagne le Conseil de Quartier. Il vaut mieux que ce soit le Conseil de Quartier qui soit lui-même dans la boucle et que l'élu référent soit là pour animer, créer, rechercher les habitants. Il faut qu'il y ait des pièces pleines d'habitants où l'on peut discuter. Il me semble que la démocratie locale fonctionne mieux comme ça.

Je citais des exemples qui ont fonctionné, il y en a d'autres qui n'ont pas fonctionné. Je ne veux pas donner l'impression de dire on a tout fait. Je vois en face de moi quelqu'un qui était au Conseil de Quartier de Saint Rambert, on avait eu une grande concertation.

Emmanuel GIRAUD : Et à l'époque, les salles n'étaient pas pleines quand j'y étais.

Alain GIORDANO : Si, je tiens à votre disposition les statistiques.

Emmanuel GIRAUD : C'était dans les années 2000 ?

Alain GIORDANO : Je me rappelle d'un débat que l'on avait eu où la salle était pleine et vous aviez participé, on avait eu le transport fluvial et la Grande rue de Saint Rambert.

Gérard COLLOMB : Gros problème !

Alain GIORDANO : Un bel exemple : les habitants voulaient dans un sens, on n'a pas réussi. En ce qui me concerne, on avait amené les différents décideurs de la Métropole, cela ne s'était pas fait. Je mets le dossier de côté, ce n'est qu'un exemple.

Mme la Maire : Messieurs, à un moment donné, on va...

Emmanuel GIRAUD : La Grande rue de Saint Rambert peut être un dossier glissant !

Alain GIORDANO : Vous voyez que l'échange comme on le fait est toujours plus positif que poser une question statiquement et essayer de répondre. Pour en revenir au dossier, je ne vais pas être négatif. C'est très bien ce que vous êtes en train de rechercher, le local sur la Poste est une bonne idée et j'espère qu'on y arrivera. Je pense que les conseils de quartier et je sais que statistiquement on les tenait, je sais combien il y avait de personnes à ces réunions. Il y avait des échanges, on avançait. C'est comme cela que la démocratie locale peut trouver échos et son lien légitime avec la démocratie représentative, la nôtre qui ensuite prend les décisions.

Mme la Maire : Monsieur GIORDANO, je vais recadrer un peu le débat. Il y a quatre Conseils de Quartiers dans l'arrondissement avec à chaque fois deux élus référents qui sont présents quasiment à chaque réunion. Ces réunions sont faites soit en visio, soit en présentiel ici même à huis-clos, avec le masque, bref. Oui, il y a des échanges avec les Conseils de Quartiers, qui ont bien changés et été dynamisés. Je pense à celui de la Duchère. Il y a du travail fait par les élus et les questions que posent les conseils de quartier aux élus, on y répond de vive voix. Je vais moi-même répondre à des questions qui sont parfois effectivement un peu le mêmes.

Ensuite, quand il y a des sujets particuliers : de voirie, de sécurité, des nettoiements, Messieurs JOBERT et CARPENTIER vont faire des marches avec les conseils de quartier, vont sur le terrain. Vos leçons sur la démocratie participative, je ne suis pas tellement d'accord.

J'attends qu'on me fasse des propositions, il y a beaucoup de conseils de quartiers aujourd'hui qui sont dans la revendication et n'apportent pas beaucoup de propositions. Si l'on revient toujours avec la même navette fluviale qui n'est pas une compétence de l'arrondissement et avec lequel on a discuté avec Jean-Charles COLLAS, très bien mais on tourne un petit peu en rond.

J'espère que le budget participatif va apporter un peu de positif et de dynamisme mais on attend aussi d'eux qu'ils nous apportent aussi des projets parce qu'être à leur service et leur écoute, on l'est. Merci.

Gérard COLLOMB : Madame la Maire, pour être positif et qu'on fasse quelque chose tous ensemble, est-ce qu'après ce conseil, on peut aller ramasser les canettes de bières qui sont en bas de la mairie.

Mme la Maire : Je le fais régulièrement lorsque je passe devant. Je pensais que vous alliez dire qu'on va boire un verre tous ensemble, cela aurait été un tout petit peu plus agréable.

Gérard COLLOMB : Si vous voulez, on ramasse les canettes et après on va boire un verre sans jeter les canettes dans les buissons.

Clôture du conseil d'arrondissement

Mme la Maire : L'ordre du jour est épuisé. On se retrouve le 3 mai pour le prochain conseil d'arrondissement.

Alain GIORDANO : Madame la Maire, vous n'avez pas compris ce que je voulais dire, je n'étais pas du tout donneur de leçons.

Mme la Maire : Si, vous étiez en train de dire...

Gérard COLLOMB : Il voulait être gentil avec vous !

Alain GIORDANO : J'ai l'impression qu'à chaque fin de conseil vous vous énervez. Ce n'est pas la première fois donc je me permets de vous le dire. Là, j'admets que je suis donneur de leçons. Au niveau des conseils de quartiers, vous abordez une question qui n'est pas à l'ordre du jour, je me permets d'intervenir.

Mme la Maire : Mais bien sûr qu'elle est à l'ordre du jour. Arrêtez s'il vous plaît. Oui, cela m'agace parce que vous colportez des idées qui sont assez négatives.

Alain GIORDANO : Mais je ne colporte rien du tout !

Mme la Maire : Dire que c'est plus sympa d'être en présentiel pour présenter les questions en conseils de quartier, évidemment ça l'est ! On ne vous attend pas pour le faire ! On le fait ! On ne peut pas colporter de fausses informations.

Alain GIORDANO : Je ne suis pas en train de colporter de fausses informations.

Mme la Maire : C'est enregistré. On va pouvoir le repasser.

Alain GIORDANO : Mais vous pouvez le repasser, vous verrez que je m'exprime tout à fait tranquillement sur le sujet en faisant référence à ce qui s'est passé et ce qui pourrait se passer. Vous dites vous-mêmes que les conseils de quartier posent toujours les mêmes questions. C'est redondant et vous en avez un peu marre de répondre toujours à ces questions mais ça fait partie de la vie politique, d'aller voir.

Mme la Maire : Je n'ai pas dit que j'en avais marre ! J'ai dit que je voulais des propositions.

Alain GIORDANO : Vous reprendrez ce que vous avez dit. Je dis simplement qu'on est mieux, et même nous les élus, dans un débat avec les habitants pour parler des conseils de quartier plutôt qu'ici, sur une question posée qui est d'ailleurs intéressante mais il y a peut-être plein d'autres questions qui peuvent être évoquées...

Mme la Maire : Mais elles sont évoquées en réunion. Et je vous rappelle un autre paramètre : que nous sommes encore sans public aujourd'hui, la crise Covid est passée par là, nous étions en visio il n'y a pas longtemps et que les conseils de quartier vont venir poser leurs questions directement. C'est un pouvoir qui leur est accordé par ce nouveau règlement. Ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas de débats ailleurs ! On fait des présences de marché très régulièrement, on rencontre les gens très régulièrement Monsieur GIORDANO. On va donc clore ce débat. J'ai très bien compris ce que vous voulez dire.

Alain GIORDANO : Je termine simplement pour essayer de vous convaincre. En ce qui me concerne, l'opposition était invitée à ces réunions.

Mme la Maire : Mais vous faites partie d'un conseil de quartier, on ne vous a jamais dit de ne pas venir !

Alain GIORDANO : Mais l'opposition était invitée en tant qu'élue. Tu peux en témoigner (*s'adressant à Blandine REYNAUD*). Les élus venaient, on discutait, il y avait une représentation multiple des élus qui pouvaient aussi échanger avec les habitants et on avançait.

Emmanuel GIRAUD : Excusez-moi Monsieur GIORDANO, de quelles réunions vous parlez : de réunions publiques comme vous avez pu en faire dans des endroits ? Cela fait deux ans qu'on ne peut pas faire de réunions publiques sur des projets. Soyez extrêmement clair, vous êtes flou dans vos propos. De quelle réunion publique vous parlez où vous n'êtes pas invité ?

Alain GIORDANO : Je parle d'un conseil de quartier qui fonctionnerait normalement, en fonction du texte qui prévoit l'annulation du conseil de quartier et qui pour moi, dans une cité, une ville qui veut promouvoir la démocratie participative, il faut aller au-delà du texte et que ces conseils de quartiers peuvent fonctionner en étant force de propositions. Dans une réunion, sur des présences qui me semblent logiques, la démocratie représentative, c'est-à-dire nous, avec les conseils de quartiers. Il me semble...

Emmanuel GIRAUD : Mais vous semblez oublier que ça fait deux ans qu'on ne se réunit pas.

Alain GIORDANO : Je ne l'oublie pas du tout...

Emmanuel GIRAUD : Vous pouvez mener votre enquête dans le 9^e arrondissement.

Alain GIORDANO : Je ne compte pas faire d'enquêtes.

Emmanuel GIRAUD : Vous pouvez aller demander aux différents présidents des conseils de quartiers. Ils ont été fraîchement élus, cela ne fait pas deux ans qu'ils sont élus, cela fait tout juste six mois. Je peux vous dire qu'il n'y a pas eu de réunion publique organisée sur quoi que ce soit dans ces conseils de quartiers et on veillera à vous communiquer s'il y a des réunions publiques sur des projets organisés par les conseils de quartiers. Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas en être invité, enfin.

Alain GIORDANO : Prenez ça en mains, essayez de...

Emmanuel GIRAUD : Mais ce n'est pas la question, Madame la Maire l'a très bien dit, on a juste pris les choses bien en mains. La question qui est posée aujourd'hui par les conseils de quartiers au sein du conseil d'arrondissement, ça n'existait pas avant ! C'est une plus-value...

Alain GIORDANO : C'est une plus-value, c'est ce que j'ai dit.

Emmanuel GIRAUD : Qui est apportée à la démocratie.

Alain GIORDANO : C'est ce que j'ai dit mais c'est une plus-value statique.

Emmanuel GIRAUD : C'est une plus-value statique mais qui s'ajoute à tous les autres investissements dont nous faisons part au sein des conseils de quartiers.

Alain GIORDANO : Il faut qu'elle s'ajoute à cet échange, et c'est dans ces échanges qu'on arrive à avancer sur les sujets. J'ai cité quelques exemples tout à l'heure, c'est simplement remarquer que pour

les prochaines réunions que vous allez organiser, il sera intéressant qu'on ait toute cette participation de la démocratie représentative dans toute sa diversité.

Gérard COLLOMB : Monsieur GIRAUD, vous êtes le bon samaritain ! Vous essayez de rééquilibrer les choses !

Emmanuel GIRAUD : J'essaie simplement de comprendre vos propos, en fait.

Mme la Maire : Justement, ça n'est pas très compréhensible. Madame REYNAUD ?

Blandine REYNAUD : Une petite remarque, je suis plus terre-à-terre, j'ai vérifié l'ordre du jour et je n'ai pas vu cette question à l'ordre du jour mais je peux me tromper. L'erreur est humaine. Je tenais à le signaler.

Alain GIORDANO : Ce n'est pas dans l'ordre du jour.

Gérard COLLOMB : Si on allait boire ce verre finalement !

Mme la Maire : Vous ramassez les papiers alors Monsieur COLLOMB !

Gérard COLLOMB : il faut qu'on soit nombreux parce qu'il y en a des canettes !

Mme la Maire : Bonne soirée à toutes et tous ! On se donne rendez-vous le 3 mai 2022.